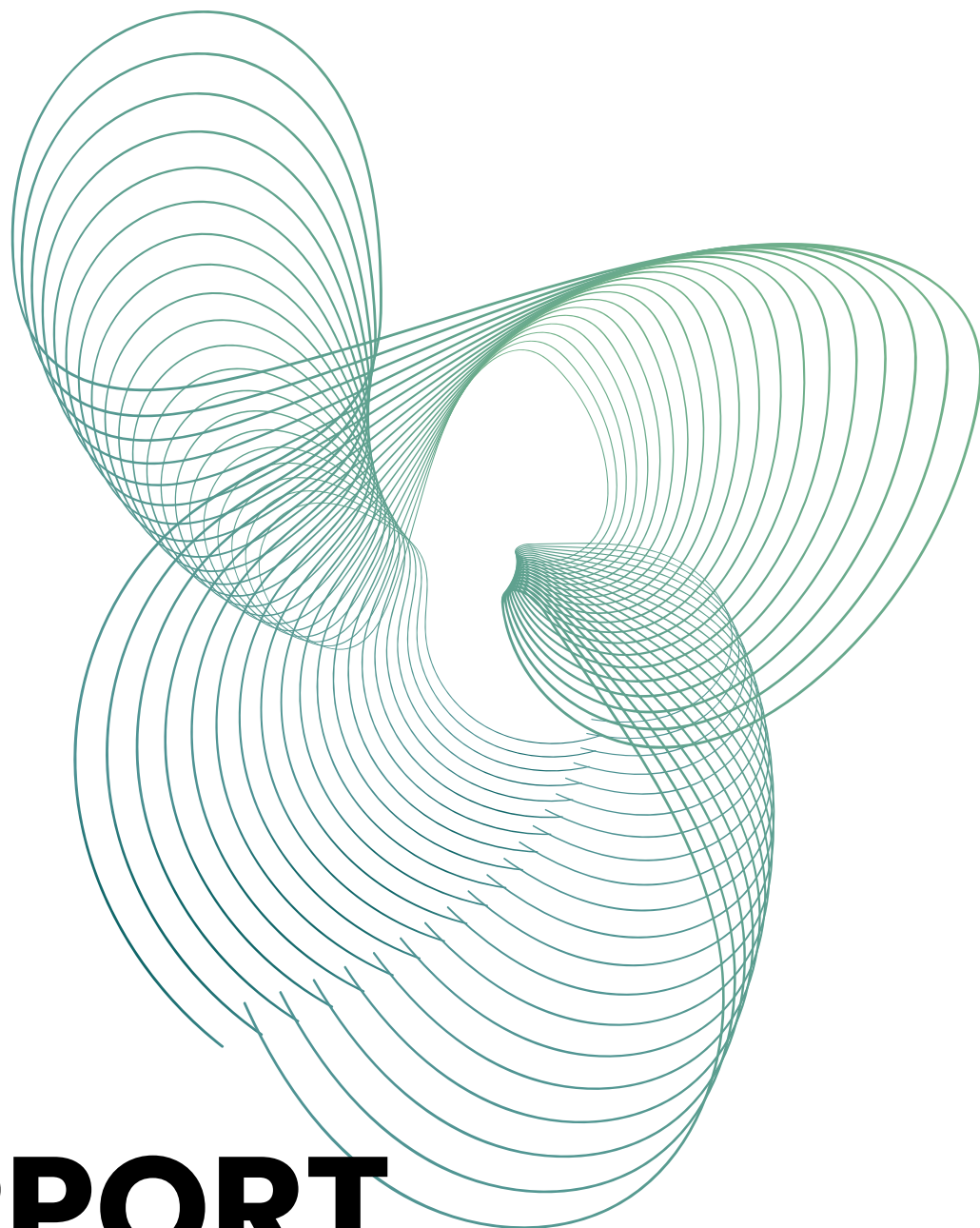




2025 **RAPPORT ANNUEL**

LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Ce rapport a été réalisé par la Communauté de communes de la Haute-Saintonge.

Rédigé par : Service de gestion des déchets

Crédits photos/illustrations : Communauté de communes de la Haute-Saintonge, Canva.

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7 RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC**

Service de prévention et de gestion des déchets - 05 46 48 78 34

Le mot du président de la commission déchets

de M. Meugniot

Vous trouverez ci-après le rapport d'activité de notre Communauté de communes en matière de gestion des déchets. Il s'agit pour notre collectivité d'offrir un service utile à chacun d'entre nous, essentiel dans notre vie quotidienne et qui revêt des enjeux économiques et environnementaux de première importance.



L'exercice 2025, dont il est question ici, était placé sous la responsabilité de M. Jean-Michel Rapiteau, que j'ai l'honneur de remplacer depuis le renouvellement du conseil communautaire à l'issue des élections de mars 2026. Il a exercé cette responsabilité depuis 1997. Les progrès réalisés et concrétisés ces dernières années dans le bilan que nous examinons ici sont donc à mettre à son actif ainsi qu'au travail accompli par le service de gestion des déchets de la Communauté de communes.

Je tiens donc à remercier Jean-Michel Rapiteau et ses équipes pour la qualité du travail réalisé dans un contexte de plus en plus exigeant. Ces résultats sont leur œuvre commune et sont dus à l'implication de l'ensemble des agents du service qui, chaque jour, veillent à garantir un service de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Les enjeux sont d'abord économiques car un tel service représente un coût important. Dans l'intérêt des habitants de Haute-Saintonge, nous devons veiller à réduire le plus possible le tonnage de déchets produits. Nous sommes également, et peut-être surtout, confrontés à des enjeux environnementaux de première importance.

En effet, les déchets doivent être correctement triés pour pouvoir être recyclés, faute de quoi ils seront enfouis ou incinérés. Nous mesurons là l'impact profond et durable sur notre environnement. Ces mesures ne pourraient être mises en œuvre sans l'implication quotidienne des habitants de notre territoire. Par leurs gestes de tri, ils sont les acteurs essentiels de la réussite de la politique « déchets » de la collectivité, et je tiens à les remercier des efforts consentis par le plus grand nombre pour adopter de nouveaux comportements.

Ce bilan constitue donc un outil essentiel pour préparer l'avenir. Il permet d'identifier les axes de progrès et de construire collectivement une gestion des déchets toujours plus efficace, respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Rapiteau'.

*Le Président de la commission déchets de la
Communauté de communes de la Haute-
Saintonge*

Sommaire

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS

4-6

LES INDICATEURS TECHNIQUES

7

Chapitre 1 - Le territoire desservi

8-9

Chapitre 2 - La prévention des déchets

10-15

Chapitre 3 - Organisation du service de collecte

16-23

Chapitre 4 - Organisation du traitement des déchets

24-27

Chapitre 5 - L'emploi dans la gestion des déchets

28-29

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

30

Chapitre 6 - Les modalités d'exploitation d'élimination

31-32

Chapitre 7 - Budget, coût du service et financement

33-34

Chapitre 8 - La structure du coût

34-36

Chapitre 9 - Le coût des différents flux de déchets

37

Chapitre 10 - L'évolution des coûts

38-39

LE BILAN

40

Chapitre 11 - La synthèse

41

Chapitre 12 - Les perspectives 2026

41-42

LEXIQUE

43

Faits marquants

COLLECTE DES DÉCHETS

32 119 t

C'est la quantité de déchets collectés, par le service public de gestion des déchets en 2025, auprès des ménages, des établissements, des professionnels et des collectivités locales.

COMPOSTEURS PARTAGÉS

62

C'est le nombre de sites de compostage partagés qui ont été installés dans les communes volontaires de la Haute-Saintonge pour permettre aux habitants sans jardin d'accéder au compostage.

DÉPENSES ET COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

9.2 M €

Le coût global du service comprend la prévention, la collecte, le tri, le traitement, la valorisation, et les frais de structures et de communication.

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

118 506

En 2025, les usagers du territoire ont réalisé 118 506 passages en 2025 contre 158 127 en 2024. Pendant l'année, 3 312 nouveaux badges ont été attribués.

SUITE DES FAITS MARQUANTS

SACS TRANSPARENTS

Au 1er janvier 2025, la collectivité a mis en place des sacs poubelles transparents pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), remplaçant le sac noir afin de sensibiliser les habitants au tri des déchets.

24 PASSAGES EN DÉCHÈTERIE

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté des communes (CDCHS) **limite le passage en déchèterie à 24 passages** par an et par habitant, soit l'équivalent de deux passages par mois. Cette mesure vise à mieux encadrer la fréquentation des déchèteries et à **sensibiliser les usagers** à leurs pratiques.

AGENTS VALORISTES

La CDCHS a mis en place le **poste d'agent valoriste** au sein des déchèteries. Présent à proximité de la benne "non valorisable", l'agent conseille les usagers et les accompagne dans l'identification des filières de tri adaptées, afin de limiter les dépôts dans le "tout-venant". Cette organisation s'est accompagnée d'une diminution du tonnage des déchets "non valorisables".

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION

Le Combustible Solide de Récupération (CSR) est un combustible qui se substitue à une énergie fossile. Sa production permet de **valoriser énergétiquement des déchets** encombrants ou d'activités économiques. La construction d'une unité de production de CSR a débuté en 2023 pour une mise en route en juin 2024, sur la commune de Bussac-Forêt à proximité d'un consommateur final, une cimenterie. Cette unité permet de détourner une partie du "tout venant" des déchèteries de la Haute-Saintonge vers une valorisation énergétique.

MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre du renouvellement de ses marchés de collecte et transfert (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, verre, papier de bureau) prévu en 2026, la collectivité a souhaité la mise en place d'un **marché de performance** (juin 2027 - mai 2034). Préalablement, un marché de transition a été initié afin de préparer cette évolution. Ce marché comprend deux lots, la dotation en bacs individuels d'une partie du territoire, réalisée à la fin de l'année 2025 ; la collecte et le transfert des déchets, assurés de janvier 2026 à mai 2027. Le futur titulaire du marché de performance assurera la collecte des déchets sur l'ensemble des 129 communes du territoire et contribuera à son optimisation sur le plan logistique, organisationnel et stratégique.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre du développement de la **politique d'économie circulaire** du territoire, une chargée de mission économie circulaire a rejoint les effectifs en fin d'année 2025. Dans le cadre du **label Économie Circulaire** (ECi) de l'ADEME, elle participe à l'élaboration de la stratégie du territoire autour des différents piliers de l'ECi.

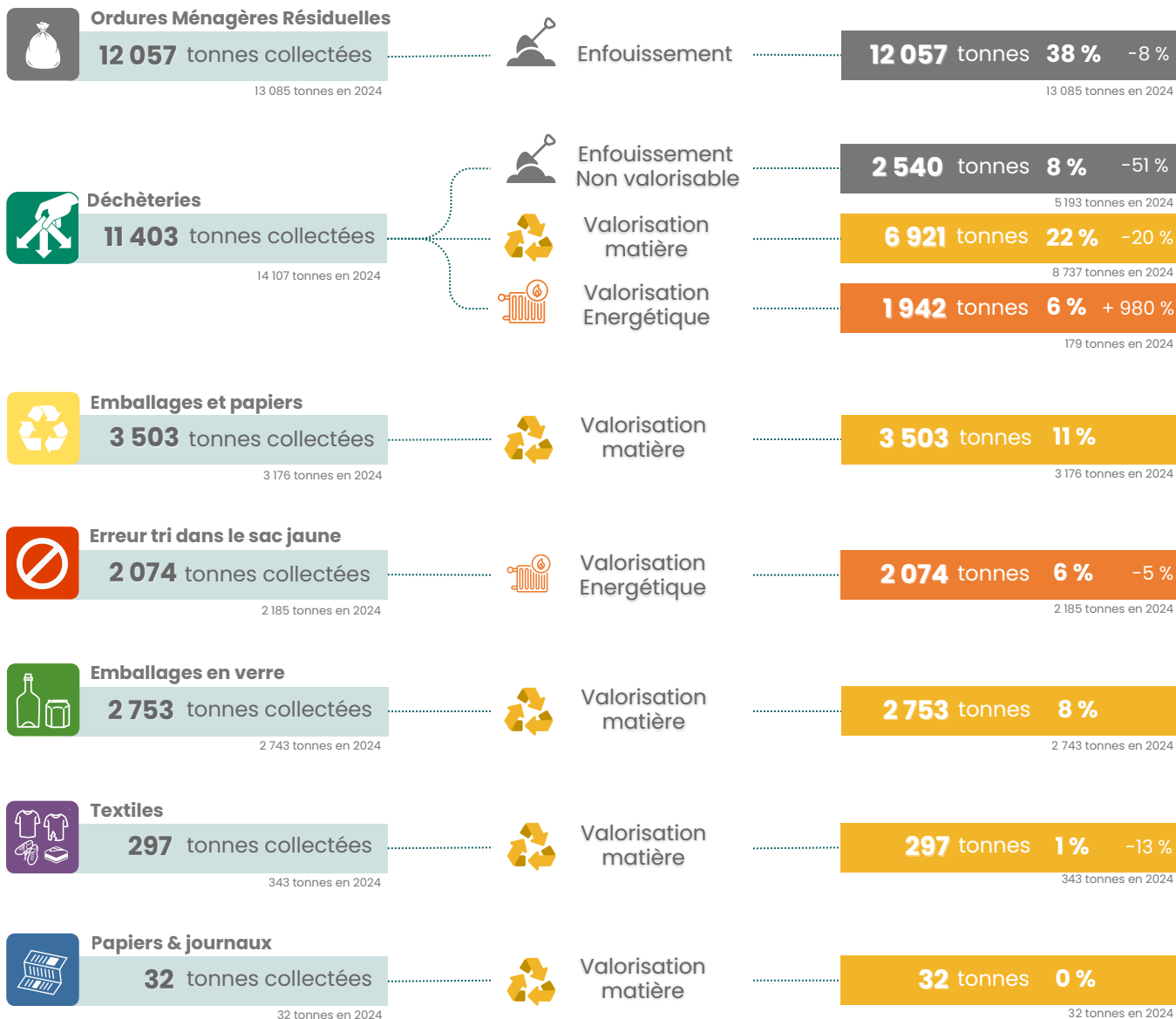
Chiffres clés

32 119

TONNES EN HAUTE-SAINTONGE

42 %

VALORISATION MATIÈRE



466 KG

PRODUITS PAR HABITANT

520 kg en 2024



175 KG

Déchets ménagers résiduels

191 kg en 2024



4 kg
Textiles

5 kg en 2024



40 KG
Verre

40 kg en 2024



81 KG

Emballages & Papiers

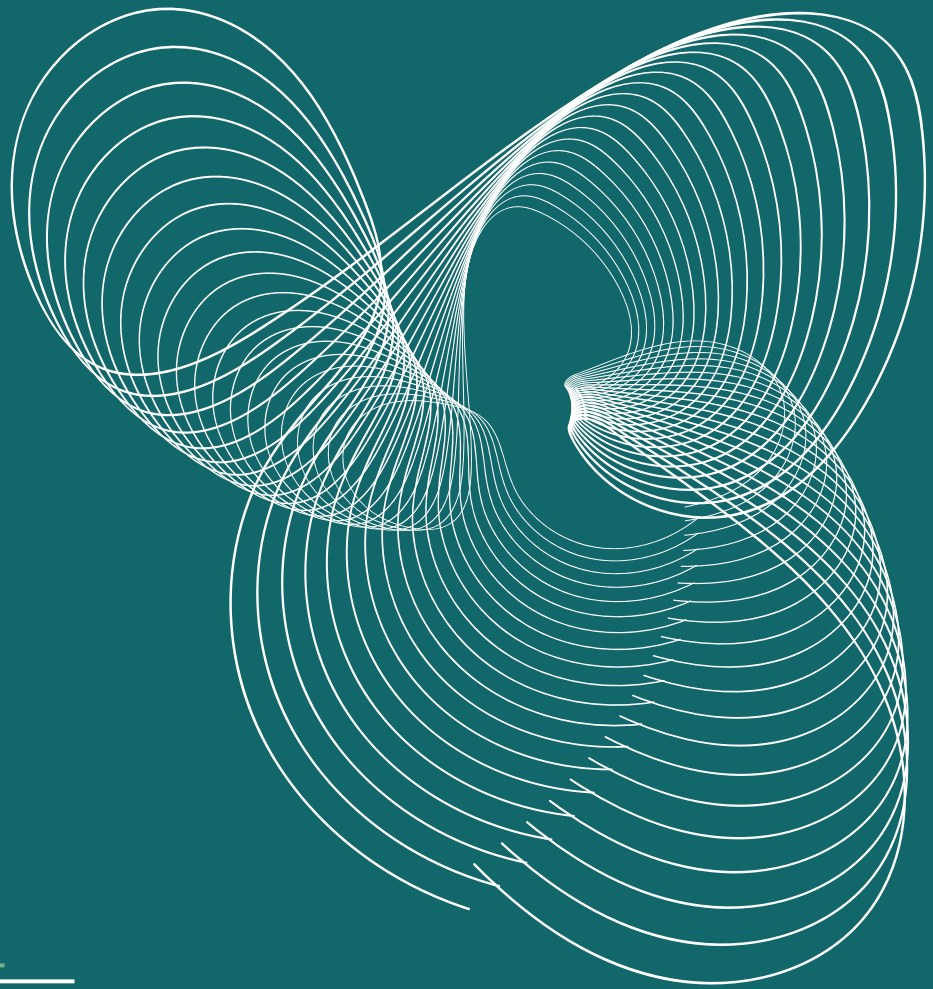
78 kg en 2024



166 KG

Déchèterie

206 kg en 2024



PARTIE 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

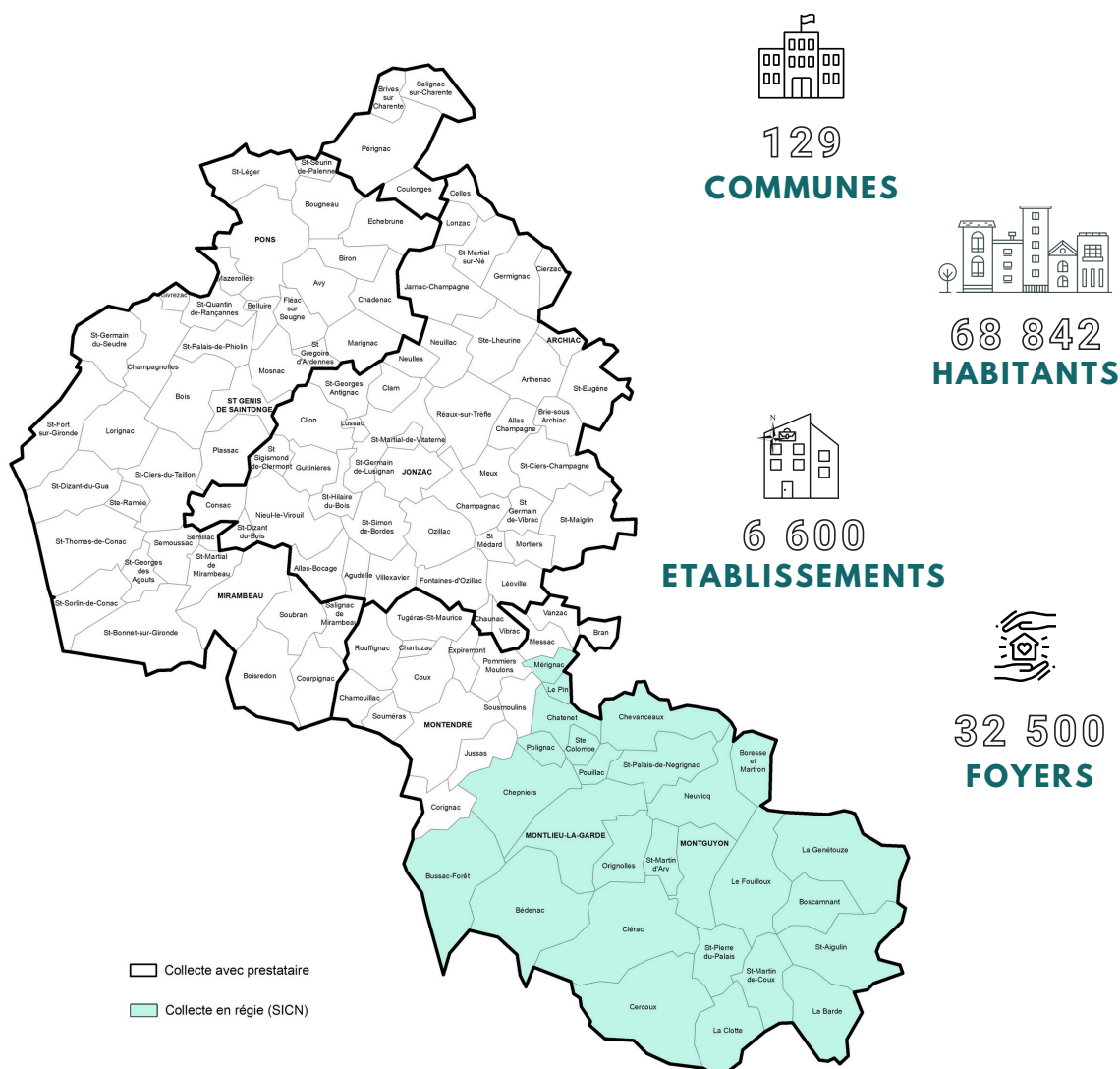
LE TERRITOIRE DESSERVI

Présentation du périmètre

La Communauté des communes de la **Haute-Saintonge** créée en décembre 1992, est aujourd'hui constituée de **129 communes** pour une population totale de **68 842 habitants** (population 1er janvier 2025). Le territoire d'une superficie de 1760 km², est étendu sur 90 km de long du nord au sud, et présente un habitat principalement rural.

La Communauté des communes de la Haute-Saintonge **collecte et traite** les **Déchets Ménagers et Assimilés** sur l'ensemble de ses 129 communes. Le terme **assimilé** signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont assimilables à ceux d'un ménage.

La collecte des déchets est assurée selon deux modalités sur le territoire : 102 communes des secteurs Nord et Centre sont desservies par un **prestataire privé** tandis que 27 communes du canton des Trois Monts bénéficient d'une collecte en régie assurée par le **Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement** (SICN).



MODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

	Porte à porte	Collecte de proximité	Point d'apport volontaire	Déchèterie	Compostage
Ampoules - Néons				✓	
Batteries				✓	
Biodéchets					✓
Bois				✓	
Cartons (+ 50cm)				✓	
Collecte sélective (Emballages et papiers)	✓	✓			
Déchets amiantes liés				✓	
Déchets dangereux				✓	
Déchets d'Equipements d'Ameublement				✓	
Déchets Équipements Électrique et Electronique				✓	
Déchets verts				✓	✓
Ferrailles				✓	
Ordures Ménagères Résiduelles	✓	✓			
Polystyrène *				✓	
Piles				✓	
Pneus **				✓	
Plâtres de démolition ***				✓	
Textiles			✓	✓	
Non valorisable				✓	
Verres			✓	✓	

LÉGENDE

* Seulement sur les déchèteries d'Arthenac, Guitinières et Montendre

** Seulement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons

*** Seulement sur les déchèteries de Arthenac, Guitinières, Lorignac et Montendre

Valorisation matière
ISDND

Valorisation énergétique
Compostage

Centre de tri ATRION

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Mesures de prévention

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets et leur nocivité. Elle consiste également à mettre en œuvre des mesures permettant de prévenir ou d'atténuer les effets préjudiciables sur la santé humaine et l'environnement.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 encourage la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant, l'objectif est repris dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), permet à la collectivité d'agir concrètement sur la réduction des déchets à la source, de limiter les recours à l'enfouissement et de maîtriser les coûts liés à leur gestion. Elle contribue également à inscrire la politique de prévention des déchets dans une démarche plus large de transition écologique et de développement durable du territoire.

Depuis 2009, la Communauté des communes de la Haute-Saintonge a instauré une **politique de réduction des déchets** via son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Aujourd'hui, il s'agit du 3e PLPDMA mis en œuvre sur le territoire.

Le PLPDMA actuel a été adopté en **mars 2021** pour une durée de 6 ans. Il comprend 16 actions planifiées entre 2022 et 2027, en lien avec les acteurs du territoire, afin de :

- Promouvoir le retour au sol des déchets verts et biodéchets,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Sensibiliser les habitants de la Haute-Saintonge,
- Développer la démarche 3R - Réutiliser, Réemployer et Recycler,
- Impliquer les acteurs du territoire dans la prévention des déchets.

Plusieurs actions phares ont été mises en place à travers les années et sont toujours en cours :

- **Promotion du compostage individuel et domestique** : pour détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles, pour en faire du compost grâce à la distribution gratuite de composteurs aux habitants depuis 2009. Plus de 22 500 foyers sont équipés à ce jour en Haute-Saintonge.
- **Promotion de l'autocollant STOP-PUB** : distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019, et est transmis dans le courrier de délivrance du badge de déchèterie. Il vise à réduire les quantités de publicités non adressées distribuées dans les boîtes aux lettres et, par conséquent, les déchets qui en résultent.
- **Création d'un espace recyclerie sur les déchèteries** : en partenariat avec plusieurs associations (*Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire*), des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchèteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites (réemploi). Cette action vise à détourner certains objets des déchèteries en favorisant leur réemploi.
- **Mise en place de la collecte des textiles** : plus de 80 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles, soit par le réemploi, soit par leur "valorisation matière" (isolation phonique par exemple).

ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La gestion de proximité des déchets organiques

Les biodéchets et les déchets végétaux représentent une part importante des déchets produits sur le territoire et constituent ainsi un levier majeur de réduction des déchets.

En effet, les biodéchets issus de la production et de la consommation de nourriture tels que les invendus, les épluchures et autres restes de préparation de repas ainsi que les aliments non consommés représentent près de 4 000 tonnes, soit 58 kg par habitant en 2023.

En 2023, suite à la réalisation de l'étude TRIBIO visant à proposer la solution la plus adaptée pour la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire, la CDCHS a fait le choix d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la gestion de proximité des biodéchets, notamment par la distribution de composteurs individuels et l'installation de composteurs partagés.

Entre 2009 et 2023, le service de gestion des déchets avait déjà équipé gratuitement plus de 16 000 foyers, et en 2024 ce sont plus de 2500 nouveaux foyers qui ont reçu leur composteur.

Entre 2021 et 2024, 29 sites de compostage partagé ont été installés sur les communes volontaires. L'équipe de prévention des déchets s'est renforcée avec l'arrivée de deux agents de prévention formés "guide composteur". L'accompagnement et le conseil sur la pratique du compostage partagé, l'installation de sites, la sensibilisation des habitants au compostage ou encore la formation de guides composteurs et de référents de sites ont également été développés.

En 2025, le déploiement des sites de compostage s'est poursuivi pour arriver à 62 sites permettant de détourner environ 1.5 tonnes de biodéchets.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'ambition est de réduire le gaspillage alimentaire à domicile mais aussi en dehors du domicile. C'est pour cela que depuis plusieurs années, des pesées alimentaires sont réalisées dans les écoles du territoire.

Les résultats des pesées permettent d'accompagner les équipes de restauration pour limiter les déchets.

En plus des sites de compostage partagé installés en 2025, des sites en établissements ont vu le jour, dont 6 sites dans des écoles. Ces installations s'accompagnent d'une sensibilisation des équipes et des élèves au compostage et au gaspillage alimentaire.

Communes	Nombre de composteurs partagés - quartiers	Nombre de composteurs établissements (privé et communal)
Avy		1
Biron	1	
Boisredon	1	1
Cercoux	1	
Chamouillac		1
Clérac	1	1
Guitinières		1
Jarnac Champagne	1	1
Jonzac		11
Mirambeau	2	1
Montendre	3	2
Montlieu La Garde	1	3
Mortiers	1	
Mosnac	2	
Neuillac		1
Orignolles	1	
Ozillac	1	1
Pérignac		1
Pons	6	1
Semillac	1	
Soubran	1	
St Aigulin		2
St Fort sur Gironde	1	
St Genis de Saintonge		1
St Germain de Lusignan		2
St Maigrin	1	
St Martial sur le Né	1	
Ste Ramée	1	
St Simon de Bordes	1	1

Chronologie prévention 2025

Janvier 2025

Sacs transparents

Au 1er janvier 2025, les habitants de la Haute-Saintonge ont été invités à utiliser des sacs poubelles transparents de 30 litres pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en lieu et place des sacs noirs. Ce changement vise à renforcer le tri des déchets ménagers tout en incitant à adopter des habitudes plus respectueuses de l'environnement, notamment en renforçant le tri sélectif et en valorisant les biodéchets par le compostage. En une année, ce sont plus de **2 millions de sacs** qui ont été commandés.

Déchèterie - Limitation du nombre de passages

À partir du 1er janvier 2025, la Communauté des communes instaure une limite de 24 passages par usager et par an en déchèterie. Cela équivaut à environ deux visites par mois. L'objectif est de sensibiliser les usagers à leurs habitudes et d'encourager des comportements plus responsables.

Février 2025

Déchèterie - PMCB

La mise en place de la Responsabilité élargie des Producteurs Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), a été réalisée sur 4 de nos déchèteries (Guitinières, Montendre, Lornac et Arthenac). Elle a permis de diminuer le tonnage du non-valorisable grâce aux nouvelles filières de tri, telles que les matériaux de construction en bois, en plastiques rigides, la laine de verre et la laine de roche.

Travaux déchèterie Arthenac

Dans le cadre de l'amélioration des solutions de recyclage et de valorisation des déchets en Haute-Saintonge, des travaux d'agrandissement ont débuté en 2024 sur la déchèterie d'Arthenac. En janvier 2025, celle-ci a rouvert ses portes avec un total de 12 bennes, une entrée et une sortie distinctes ainsi qu'un nouveau local gardien.

Communication - Cartons en bacs de regroupement

Face à l'augmentation des dépôts de cartons volumineux dans les bacs de regroupement, une campagne de communication a été menée afin de sensibiliser les usagers à l'importance de les déposer en déchèterie. Cette communication a pris la forme d'une affiche, également déclinée au format sticker, apposée directement sur les bacs afin de sensibiliser les usagers au moment du dépôt.

Mars 2025

Tous au compost

Participation à la 12ème édition de l'événement national

"Tous au compost!" organisé par le Réseau Compost Citoyen. Les équipes du service ont proposé plusieurs événements comme un compost tour, une rencontre des référents de site de compostage ou encore des distributions de composteurs sur l'ensemble du territoire.



OCTOBRE 2025

Sensibilisation – Agent de mairie

Les agents des mairies sont les premiers interlocuteurs des usagers. C'est à eux que s'adressent les habitants lorsqu'ils ont une question sur la gestion des déchets ou des problématiques liées ; il est donc nécessaire qu'ils possèdent les connaissances utiles à la gestion des déchets pour être un relais efficace du service. Le service de gestion des déchets a organisé quatre sessions de sensibilisation dans quatre communes de la Haute-Saintonge et une visioconférence. Les sujets du fonctionnement du service, des déchèteries, de l'organisation de la collecte et plus encore ont été présentés à plus de 100 agents pour 7 h 30 de sensibilisation.

NOVEMBRE 2025

Campagne de broyage des tailles communales

Suite à l'acquisition d'un broyeur à végétaux et à l'expérimentation menée en 2024, la première campagne de broyage des tailles communales a débuté à l'automne 2025. Une quinzaine de communes ont manifesté leur intérêt pour ce service, qui vise à les rendre plus autonomes dans la production de broyat destiné à l'approvisionnement des sites de compostage. Cette première campagne a permis de récupérer plus de 30 m³ de broyat sur le territoire en fin d'année, démontrant le potentiel de développement du dispositif.



Événements – Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME). Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour réduire la quantité de déchets générée et encourager des pratiques de consommation responsable. La Communauté des communes a souhaité mettre en avant les actions locales des partenaires locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) autour du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

DÉCEMBRE 2025

Sensibilisation – Animation

Tout au long de l'année, le service de gestion des déchets prépare et réalise des animations et des actions de sensibilisation sur la réduction des déchets à travers le territoire. En 2025, plus de 140 interventions ont eu lieu, majoritairement à l'attention des jeunes publics et des entreprises du territoire. Le retour au sol des biodéchets via le compostage, les bons gestes de tri ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire sont les principaux sujets abordés par les équipes.

Bilan PLPDMA

La Communauté des communes de la Haute-Saintonge, s'est fixée deux objectifs pour son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), selon le plan national de prévention des déchets 2010-2020, qui était alors de -10 % de déchets ménagers.

En 2025, la diminution des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers et assimilés a atteint les objectifs fixés, ce qui permet d'estimer un **large dépassement** de ceux-ci d'ici à 2027.

Objectif -12 %



	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
OBJECTIF - kg/hab	208	205	202	199	195	192
RÉEL - kg/hab	200	195	191	175		

Année de référence 2018 – 218kg

Objectif -12 %



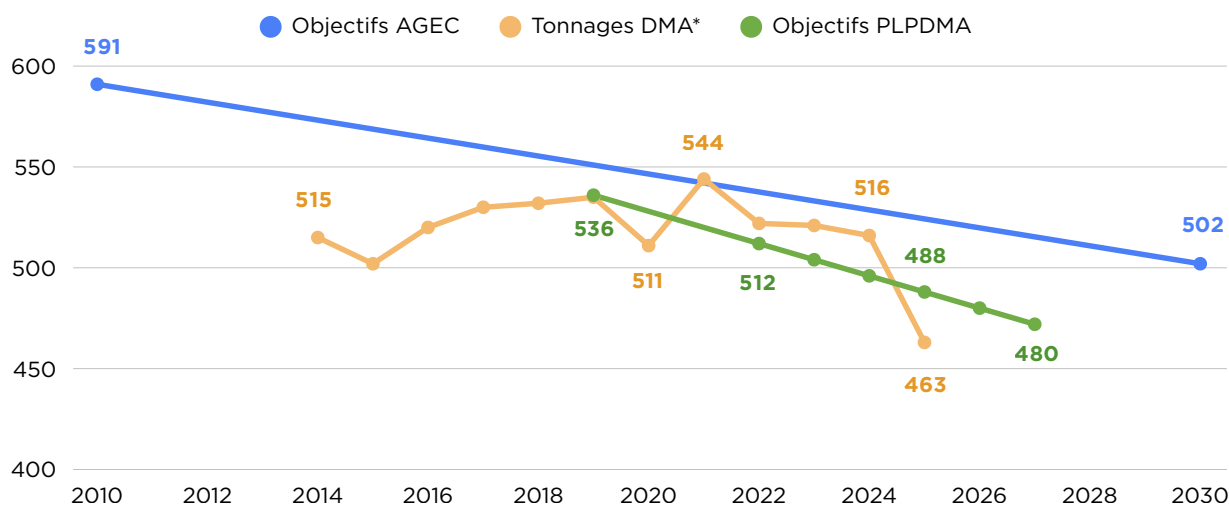
	DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS*					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
OBJECTIF - kg/hab	512	504	496	488	480	472
RÉEL - kg/hab	522	521	516	463		

Année de référence 2019 – 536 kg

*hors gravats et textiles

Évolution des tonnages de DMA par rapport aux objectifs de réductions en kg/hab

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (hors textiles) par rapport aux **objectifs de l'AGEC** (-15 % d'ici 2030) et du PLPDMA.



*hors gravats et textiles

Réduction des déchets par rapport à 2014

Les déchets ménagers et assimilés rassemblent toutes les catégories de déchets produits par les ménages, à savoir :

- les ordures ménagères résiduelles (sacs gris transparents),
- la collecte sélective (sacs jaunes transparents),
- le verre,
- les déchets apportés en déchèterie.

Entre 2010 et 2022, ces déchets ont augmenté de 10 %. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCHS s'est agrandi en 2014, via la fusion avec la Communauté des Communes de la Région de Pons (CCRP).

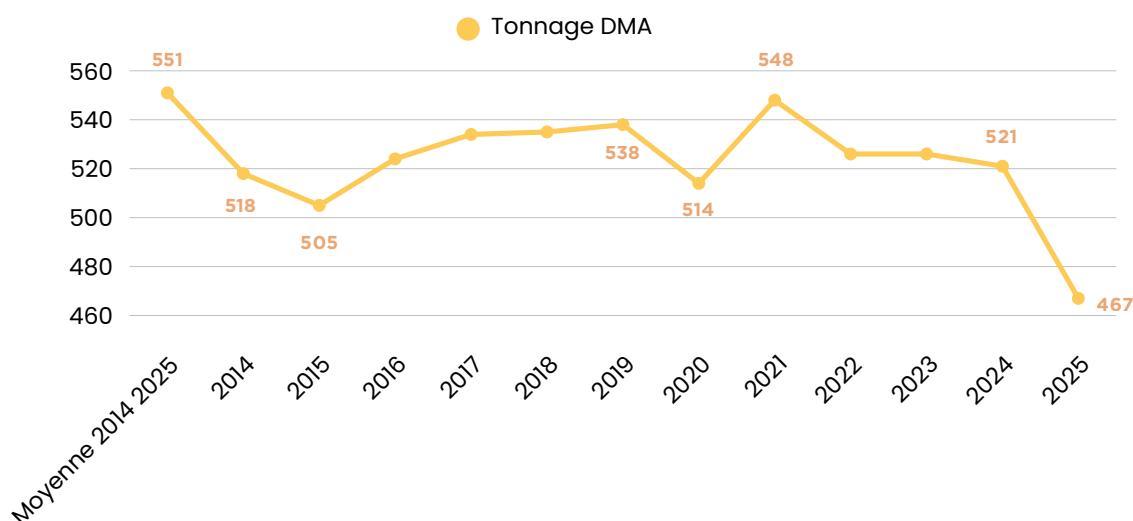
L'indice de réduction des déchets du territoire de la Haute-Saintonge se base sur l'année 2014, année des derniers changements de périmètre de celui-ci.

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pris pour référence est celui de l'année 2014, ramené à l'indice 100.

INDICE BASE 100	2014	2025	EVOLUTION
Ordures Ménagères Résiduelles	100	80	- 20
Verre	100	111	+ 11
Déchèterie	100	84	- 16
Textiles	100	143	+ 43
Collecte sélective	100	161	+ 61
Papiers	100	377	+ 277
DMA	100	90	- 10

Entre 2014 et 2025, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** a diminué de 10 %, ce signal fort montre que les actions mises en place depuis plusieurs années portent leurs fruits pour franchir ce palier, malgré l'augmentation permanente du nombre d'habitants sur le territoire. Il est à noter que les **ordures ménagères résiduelles** ont diminué de 20 % sur cette période et que la collecte sélective a augmenté de 61 %. Globalement, les tonnages sont en diminution pour la quatrième année consécutive.

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an (ordures ménagères assimilées + déchèteries)



LA COLLECTE DES DÉCHETS

Organisation du service de collecte

Pour chaque type de déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective “emballages et papiers”) en Haute-Saintonge, il est mis en place un dispositif de pré collecte et un mode de collecte adapté.

Les dispositifs de pré collecte sont des sacs poubelles transparents jaunes pour la **collecte sélective**, des sacs poubelles transparents gris pour les **Ordures ménagères résiduelles** et des composteurs pour les **biodéchets**. La mise en sac est indispensable pour permettre l'identification du déchet par les équipes de collecte et le contrôle visuel des erreurs de tri potentielles. Fournis gratuitement par la CDCHS, les sacs sont distribués en mairie ou en déchèterie.

La collecte des déchets ménagers est organisée de trois façons sur le territoire de la Haute-Saintonge :

- **en points de collecte de proximité** avec des bacs de regroupement de 770 ou 660 litres. Ces bacs de regroupements possèdent des couvercles de couleurs pour orienter le tri : verts (ordures ménagères résiduelles) et jaunes (collecte sélective - emballages et papiers) qui sont disposés dans les villages afin de pouvoir collecter les déchets.
- **en porte-à-porte** pour les centre-bourgs des communes les plus peuplées. En bacs individuels ou en sacs, à déposer au plus proche du circuit de collecte, devant le domicile, la veille du jour de collecte.
- **en apport volontaire** avec des colonnes à textiles et à emballages en verre. Les textiles sont collectés par deux prestataires, l'association LE RELAIS et l'entreprise ACTIFRIP.

La Communauté des communes de la Haute-Saintonge fournit aux usagers une solution pour déposer **les déchets occasionnels** via un réseau de 6 déchèteries fixes, et une déchèterie privée à Clérac appartenant au groupe SUEZ. Il s'agit de déchets qui, par leur nature, leur taille ou leur poids, ne peuvent être collectés avec les Ordures Ménagères Résiduelles et pour lequel la déchèterie est le mode de collecte le plus adapté. Ces déchèteries sont **accessibles à l'ensemble des usagers** possédant leur résidence principale ou une résidence secondaire sur le territoire de la Haute-Saintonge, grâce à un **badge nominatif**. Pour les communes limitrophes de la Charente, une convention signée avec **CALITOM**, autorise les habitants de **Haute-Saintonge** à apporter leurs déchets sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.

Les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers le **centre de tri ATRION**, dans le cadre d'un marché public de prestation de services dont le syndicat mixte CALITOM est attributaire. Depuis 2022, la CDCHS et CALITOM assurent une utilisation et une gestion communes du centre de tri dans le cadre d'une entente. En 2025, cette mutualisation s'est renforcée avec l'intégration du SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural), pour une durée supplémentaire de 20 ans.

Fréquence de la collecte

Les fréquences de collecte sont découpées en 3 secteurs selon la densité de la population.

			FRÉQUENCE 2025
TYPES DE COLLECTE	SECTEUR 1 Jonzac Montendre Pons	OMR	2x par semaine
		Collecte sélective	1x par semaine
	SECTEUR 2 Centre-Bourg de communes les plus denses	OMR	1x par semaine
		Collecte sélective	1x par semaine
	SECTEUR 3 Tout le territoire (sauf bourgs secteurs 1 et 2) *	OMR	1x tous les 10 jours
		Collecte sélective	1x tous les 10 jours
	SECTEUR 4 Sud (27 communes) *	OMR	1x tous les 15 jours
		Collecte sélective	1x par semaine

* Au 1er avril 2025, les 27 communes du sud du territoire sont passées en C0.5 et C1 dans le cadre d'une expérimentation visant à revoir la fréquence de collecte.

Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

		FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
		VERRES	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS*	CARTONS BRUNS	TEXTILES	DÉCHETS DANGEREUX
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	404	10	42	6	86	8
	TYPE DE CONTENANT	Colonnes	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Colonnes	Bennes en déchèterie
	RATIO PAR HABITANT	1 pour 170	1 pour 6 884	1 pour 1 640	1 pour 11 473	1 pour 800	1 pour 8 605

* La catégorie « encombrants » inclut : le tout-venant, les meubles, la ferraille, le bois, les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), le polystyrène et PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).

Transport des déchets

La collecte des déchets ménagers comprend une étape obligatoire de transport vers des centres de transfert ou les exutoires de chaque filière.

	NORD / CENTRE	SUD
Ordures Ménagères Résiduelles - OMR	Via le centre de transfert de Guitinières, les OMR sont acheminées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Clérac (17)	Apportées sur l'Installation de l'ISDND de Clérac (17).
Collecte Sélective - CS	Via le centre de transfert de Guitinières la CS est apportée au centre de tri ATRION* de Mornac (16)	Via le centre de transfert de SOTRIVAL de Clérac (17) jusqu'au centre de tri ATRION* de Mornac (16)
Verres	Dépôt direct à VERRALIA à Châteaubernard (16)	

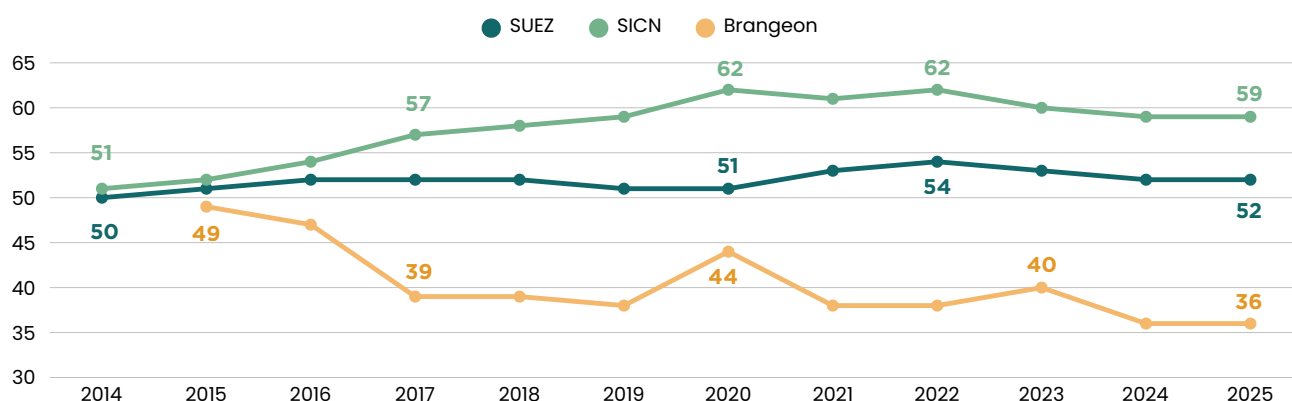
* Cette installation appartient à CALITOM (syndicat de collecte et traitement des déchets de Charente).

Les camions de collecte des déchets des prestataires parcourent le territoire de la Haute-Saintonge toute l'année pour mettre en œuvre le service de collecte. Les kilomètres parcourus et les consommations sont suivis et indiqués ci-dessous :

	NOMBRE DE KM PARCOURUS	CARBURANT CONSOMME EN LITRE	CONSO L/100KM
SUEZ	288 104	150 825	52
SICN	92 265	54 811	59
BRANGEON	241 345	87 679	36

SUEZ a réalisé plus de **288 000 km en 2025** lors de la collecte des OMR et des CS dans les zones Nord et Centre ainsi que lors de la collecte des papiers de bureau sur tout le territoire. Le SICN a parcouru plus de 92 000 km pour collecter les OMR et CS du sud de la Haute-Saintonge. Enfin, l'entreprise Brangeon a parcouru plus de **240 000 km** pour collecter le verre et les bennes présentes sur les 6 déchèteries du territoire.

Évolution des consommations de carburant L/100km



La redevance spéciale

Les établissements professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets.

La collectivité gère les déchets des ménages et n'a pas l'obligation de prendre en charge les déchets des entreprises.

Seuls les déchets dits « assimilés » peuvent être collectés par la collectivité, sous certaines conditions. Il s'agit des déchets pouvant être collectés de la même manière que les déchets des ménages, sans organisation ou moyen technique spécifiquement différent du service auprès des ménages.

Au sein de la Haute-Saintonge, le service de collecte s'adresse aux entreprises, commerces, administrations et aux services publics du territoire. Dans ce cadre, la loi oblige, depuis le 1er janvier 2022, à mettre en place un financement spécifique appelé « **redevance spéciale** ».

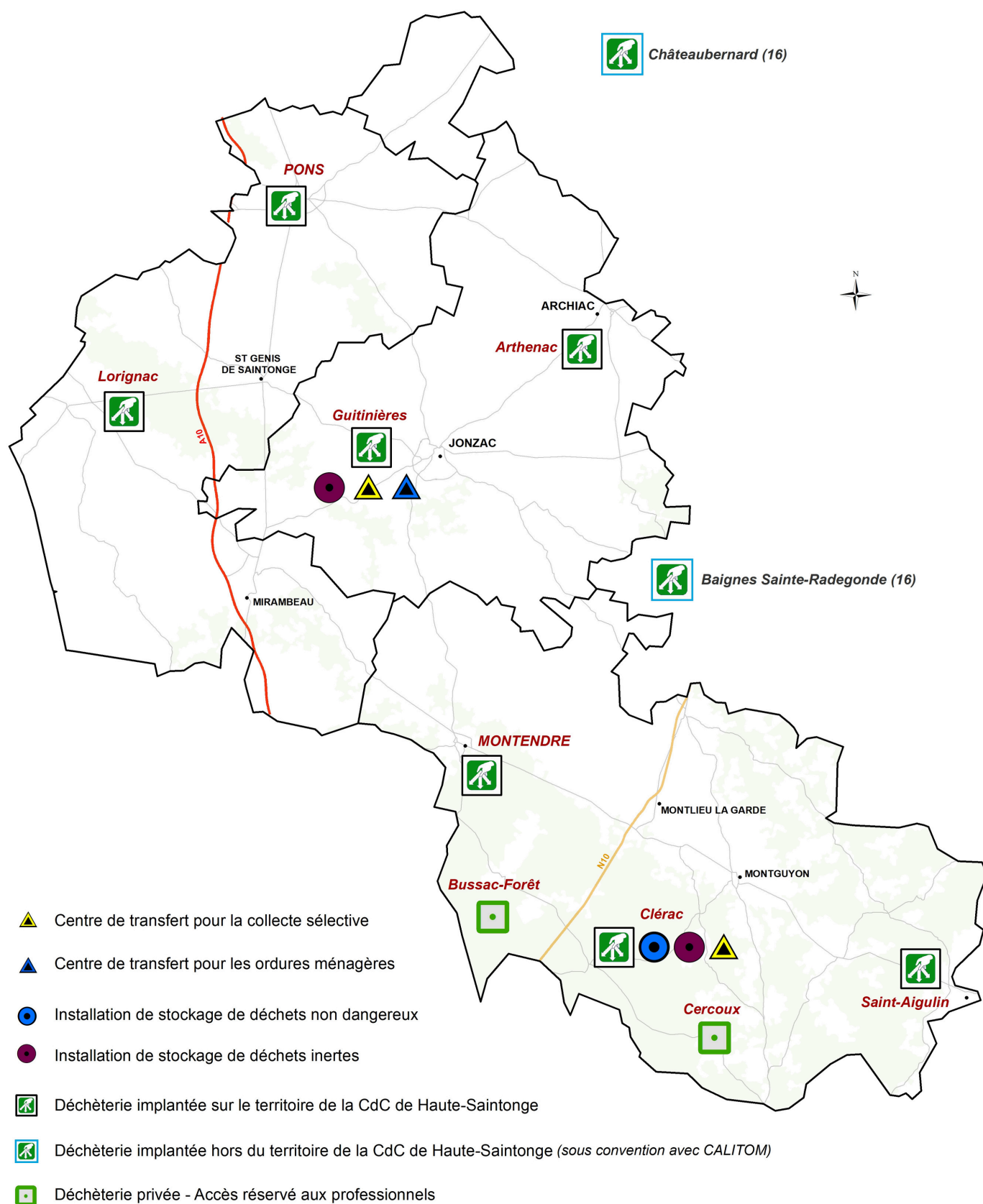
Sur plus de **6 000 établissements** à travers le territoire, seuls 23 sont concernés par la redevance spéciale et sont clients de ce service.

SERVICE MIS A DISPOSITION	
NOMBRE D'ENTREPRISES	23
NOMBRE DE BACS	163 bacs
TARIF	0.051 €/L

Deux types d'établissements sont distingués selon le volume de leur production hebdomadaire de déchets. La détermination du volume est réalisée à partir du volume de bacs utilisés et la fréquence de collecte :

- **Cas n°1** : entre 0 et 1 320 litres/semaine : non assujetti à la redevance spéciale
- **Cas n°2** : entre 1 321 et 20 000 litres/semaine : assujetti à la redevance spéciale – passation d'une convention

Les déchèteries



Les 7 déchèteries communautaires du territoire acceptent les particuliers et les professionnels, suivant les conditions indiquées dans le règlement des déchèteries.

Leur localisation et leurs horaires d'ouverture (accès limité 10 minutes avant la fermeture) sont présentés en pages 20 et 22.

L'accès aux déchèteries est rendu possible par un système de badge nominatif lié à une adresse du territoire de la Haute-Saintonge. Ce dispositif permet de connaître avec précision la fréquentation des déchèteries par les particuliers et par les professionnels, ainsi que de limiter le nombre de passages annuels à 24 par badge.

La fréquentation globale des déchèteries a diminué de 25 % en 2025, majoritairement en raison de la mise en place de la limitation de passage. **Les particuliers** en 2025 sont passés 118 506 fois en déchèterie. En moyenne, les particuliers se déplacent en déchèterie 6 fois par an. **Les professionnels** en 2025 se sont présentés 4 180 fois, soit 20 % de moins que l'année passée. En moyenne, les professionnels viennent en déchèterie 12 fois par an.

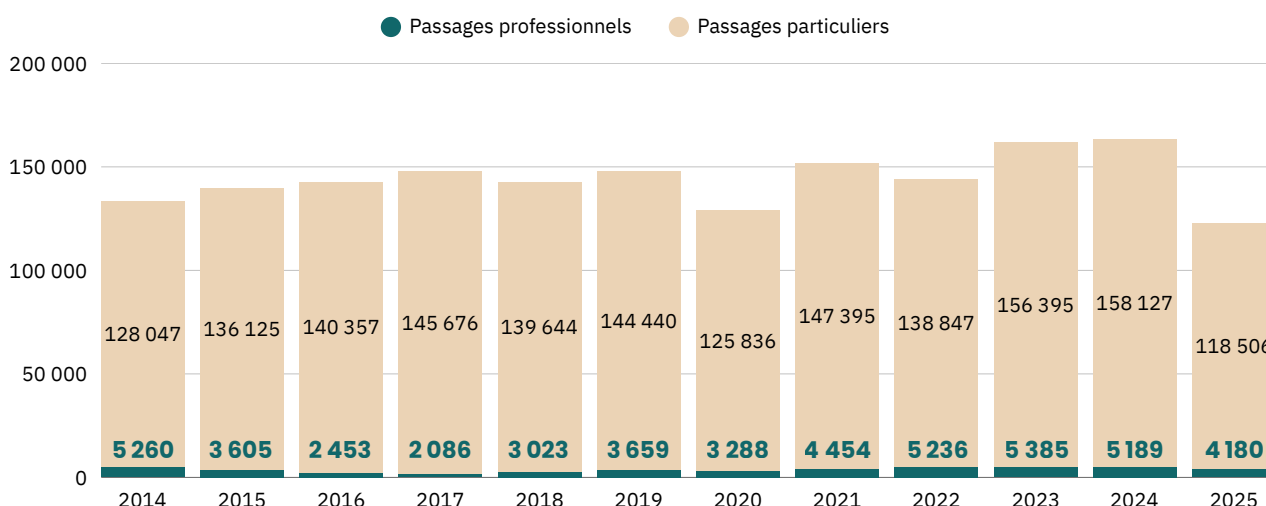
Dans les déchèteries, de nouvelles filières se mettent en place régulièrement.

Ces dernières années, les déchèteries de Haute-Saintonge ont notamment accueilli les filières suivantes :

- ASL-ABJ : pour le tri des déchets d'articles de sport et de loisirs, d'articles de bricolage et de jardin thermiques.
- ABJ hors thermique - Jeux/jouet : pour le tri des articles de bricolage non thermique et des jeux et jouets (sauf Saint-Aigulin).
- Eco-DDS : pour le tri des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux).
- Eco-mobilier : pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles).
- ABJ - outillage du peintre : pour le tri des déchets d'outillage et d'accessoires.
- Le polystyrène : uniquement sur les déchèteries de Arthenac, Guitinières et Montendre.
- Les pneus (VL et deux-roues déjantés, propres et secs) : uniquement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons.

Les déchèteries de Montendre, Guitinières, Lorignac et Arthenac ont bénéficié de travaux d'agrandissement pour pouvoir accueillir ces nouvelles filières entre 2014 et 2025. De plus, des garde-corps ont été installés sur l'ensemble des quais de chaque déchèterie pour préserver la sécurité des usagers, des agents d'accueil et répondre aux normes de sécurité.

Évolution des passages en déchèterie des particuliers et des professionnels



LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Horaires : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30
Accès limité 10 min avant l'horaire de fermeture indiqué

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ARTHENAC	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
	Les Fontès Blanches 17520 Arthenac 05.46.49.79.90						
LORIGNAC	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Les Terriers des Caves 17240 Lorignac 05.46.70.13.96						
GUITINIERES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	6, Rte de Pont Richaud 17500 Guitinières 05.46.48.32.81						
MONTENDRE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	4, Rte de Corignac ZI du Léazard 17130 Montendre 05.46.49.08.78						
ST-AIGULIN	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
	10, Rte de Montgyon 17360 St-Aigulin 05.46.70.43.64						
PONS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Les Chauvaux 17800 Pons 05.46.94.18.19						
CLERAC	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Le Bois Rousseau 17270 Clérac 05.46.04.03.38						
BAIGNES	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
	Champ du Moulin à Vent 16360 Touverac 05.45.79.19.24						
CHATEAUBERNARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
	Rue de l'Artisanat 16100 Châteaubernard 05.45.35.98.60						

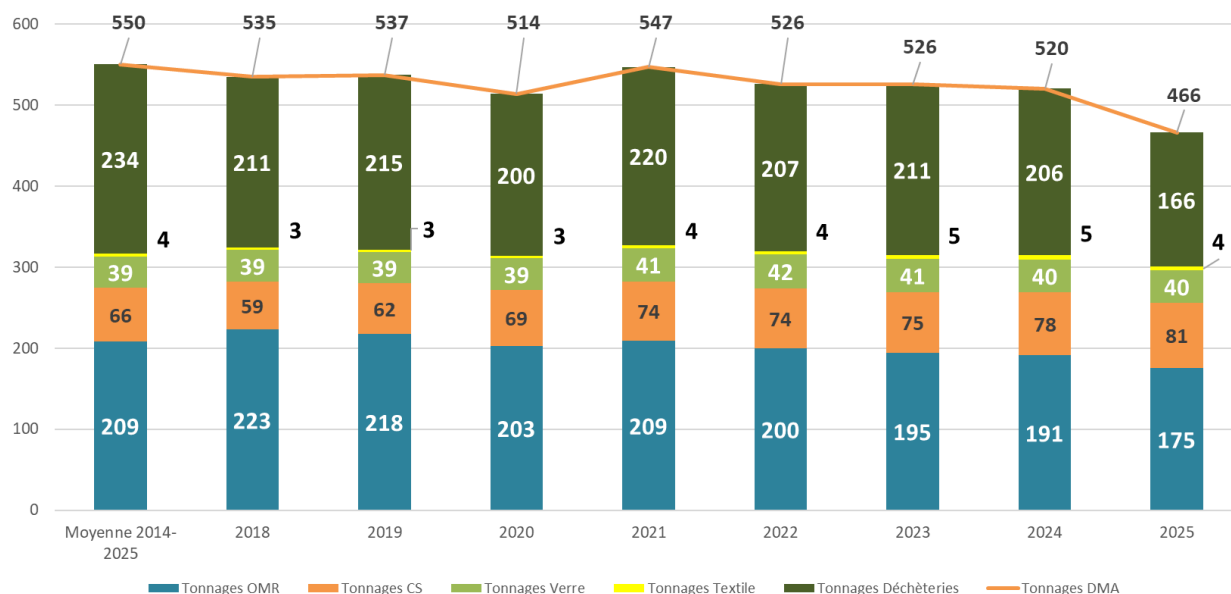
Déchèteries
accessibles

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés

Evolution des volumes

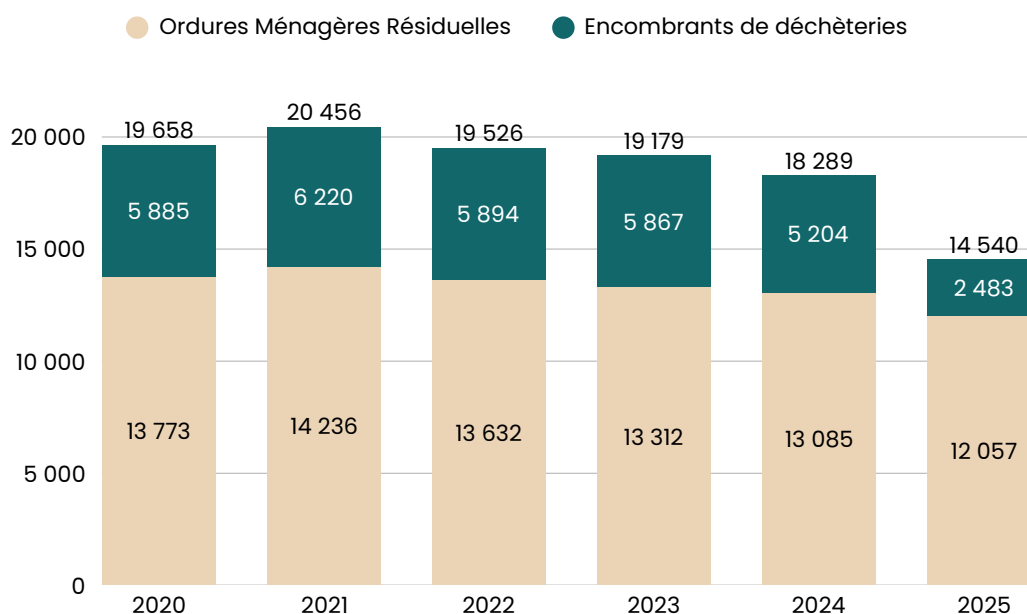
L'évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés est significative en 2025 avec **une baisse de 20 %**. Les actions de mise en place des sacs transparents et de limitation des passages en déchèterie en sont les causes majeures. Le reste des volumes est stable, avec une diminution globale des DMA de 10 %.

Évolution des tonnages par catégorie de déchets en kg/hab



Évolution des flux non-valorisables

Le suivi de l'évolution des tonnages des déchets non-valorisables, comprenant les ordures ménagères résiduelles et le "tout-venant" des déchèteries, met en évidence une baisse constante et progressive de ces flux depuis 2021. L'année 2025 montre une **baisse importante des tonnages**, soit moins 3 000 tonnes.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Organisation du traitement

Le traitement des déchets représente l'ensemble des opérations permettant de valoriser ou d'éliminer les déchets, telles que :

- la **valorisation énergétique**,
- la **valorisation matière** : recyclage (réutilisation, régénération, Compostage,...), fabrication de combustible, remblai... ,
- l'**enfouissement** : stockage des déchets non dangereux.

Les déchets collectés sont orientés vers le mode de traitement adapté au type de déchets et aux capacités en place.

En 2025, les Déchets Ménagers et Assimilés ont été majoritairement orientés vers les exutoires suivants :

- l'enfouissement : 46 % soit 14 597 tonnes (51.2 % en 2024),
- la valorisation matière (recyclage) : 42 % soit 13 506 tonnes (41.7 % en 2024),
- la valorisation énergétique (par incinération) : 12 % soit 4 016 tonnes (7.1 % en 2024).

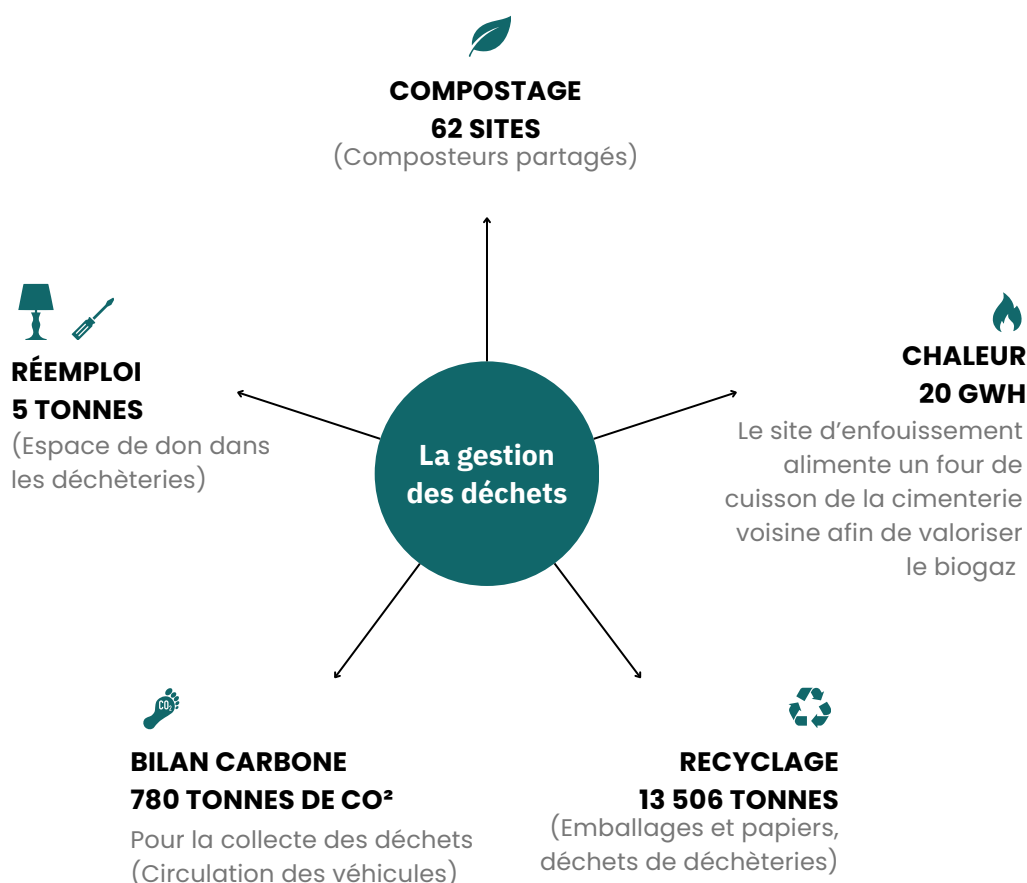
À l'exception des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets collectés sur le territoire sont acheminés vers des sites de tri, avant d'être orientés vers les filières de traitement adaptées. Cette organisation permet de valoriser au mieux les matières et de favoriser leur réemploi ou leur recyclage lorsque cela est possible.

TAUX DE VALORISATION

12 %
ÉNERGÉTIQUE

42 %
MATIÈRE

46 %
ENFOUISSEMENT



Le devenir des déchets triés

MATERIAUX	USINE DE TRAITEMENT	DEVENIR DU DECHET
BARQUETTES EN POLYSTYRÈNE (MIX PS)	PAPREC MPB La lozère (71)	Cintres, pots de fleurs, cartons d'œufs en mousse, boîtiers pour appareils électroniques, etc.
BOÎTES DE CONSERVE ET CANETTES EN ACIER	CELSA 08755 CASTELLBISBAL (ES) ARCELORMITTAL OLABERRIA	Matériaux de construction, pièces automobiles, électroménager, emballages...
BOÎTES DE CONSERVE ET CANETTES EN ALUMINIUM	ACIN 17421 RIUDARENES (ES)	Cadres de vélo, cadres de fenêtres, carters de moteurs, etc
BOUTEILLES/BARQUETTES/ POTS EN PLASTIQUE CLAIR (Q7 PET)	PAPREC FPR Limay (78) PLASTIPAK PACKAGING FR (59)	Bouteilles en plastique clair, fibre de polyester, etc
BOUTEILLES/ BARQUETTES/ POTS EN PLASTIQUE FONCÉ (Q8 PET)	FRUDENBERG PERF MATERIALS GURIT (It)	Bouteilles en plastique opaque, fibre de polyester, etc
BOUTEILLES/ BARQUETTES/ POTS/ FLAONS OPAQUES (PEHD)	RE PLANO GMBH DIESELSTR. 3 44805 BOCHUM ALLEMAGNE	Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc
BRIQUES ALIMENTAIRES (PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS)	SAICA TARNOS (40) SAICA (ES)	Papier hygiénique, essuie-tout
CARTONNETTES (PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS)	SAICA PAPER	Cartons d'expédition et d'emballages, boîtes à chaussures, etc.
CARTONS BRUNS	SAICA PAPER	Cartons ondulés
FILMS PLASTIQUES	MACAON SAS (51) GENERAL DE POLIMEROS (ES)	Films alimentaires
JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES	PAPRESA – CELULOSAS MOLDEADAS (ES) ALIER. S.A. ROSSELLÓ (LLEIDA ES)	Nouveaux journaux ou magazines, papiers bureautiques, etc.
PETITS ALUMINIUMS ET ALUMINIUMS SOUPLES	SIRMET Boulazac (24)	Cadres de vélo, lampadaires de jardin, cadre de fenêtres, carters de moteurs, nouveaux emballages en aluminium, etc
PLASTIQUES SOUPLES (MIX PP)	PAPREC MPB La lozère (71)	Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc
VERRE	ST GOBAIN EMBALLAGES Cognac (16)	Bouteilles en verre

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux située à Clérac et gérée par SOTRIVAL, filiale du groupe SUEZ. Suite à leur stockage, les déchets vont se décomposer et produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS pour chauffer les fours.

*Le biogaz est un gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50 %) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Centre de tri : le centre de tri ATRION de CALITOM situé à Mornac (16) est un centre de tri permettant de regrouper les déchets par catégorie avant leur envoi dans les usines de recyclage.

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage comme détaillé dans le tableau précédent.

VERALLIA : producteur de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires et de recyclage du verre situé à Châteaubernard. 34 usines verrières, 6 usines de décor et 19 centres de traitement du calcin (verre usagé) dans 12 pays.

BRANGEON : entreprise prenant en charge le traitement des encombrants hors REP. Les matériaux sont valorisés en CSR (Combustible Solide de Récupération).

SIRMET : entreprise située à Pons. Les métaux vont être triés puis refondus sur des sites spécialisé. Les batteries vont être envoyées vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Elles y seront démantelées et chaque matière première sera extraite.

PAPREC Agro : entreprise prenant en charge les déchets verts sur une plateforme de compostage située à Saint Christophe de Double (33).

ECOMAIISON (Ex Eco-mobilier) : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des meubles, jeux et jouets ainsi que ABJ non thermique. Ces derniers sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

PALETTES Distribution : entreprise située à Montlieu la Garde. Le bois va être déchiqueté en plaquettes utilisées dans les chaufferies bois.

CHIMIREC : site de traitement par incinération des déchets dangereux comme les pots de peinture, les produits phytosanitaires...

ECO-DDS : éco-organisme de gestion la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets chimiques.

ECOLOGIC : Eco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des déchets électriques ainsi qu'ASL-ABJ thermique. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

RECYLYM : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des lampes.

CYCLEVIA : éco-organisme de gestion de collectes et de traitement des huiles usagées.

REFASHION : éco-organisme en charge de la gestion et de la prévention des déchets textiles.

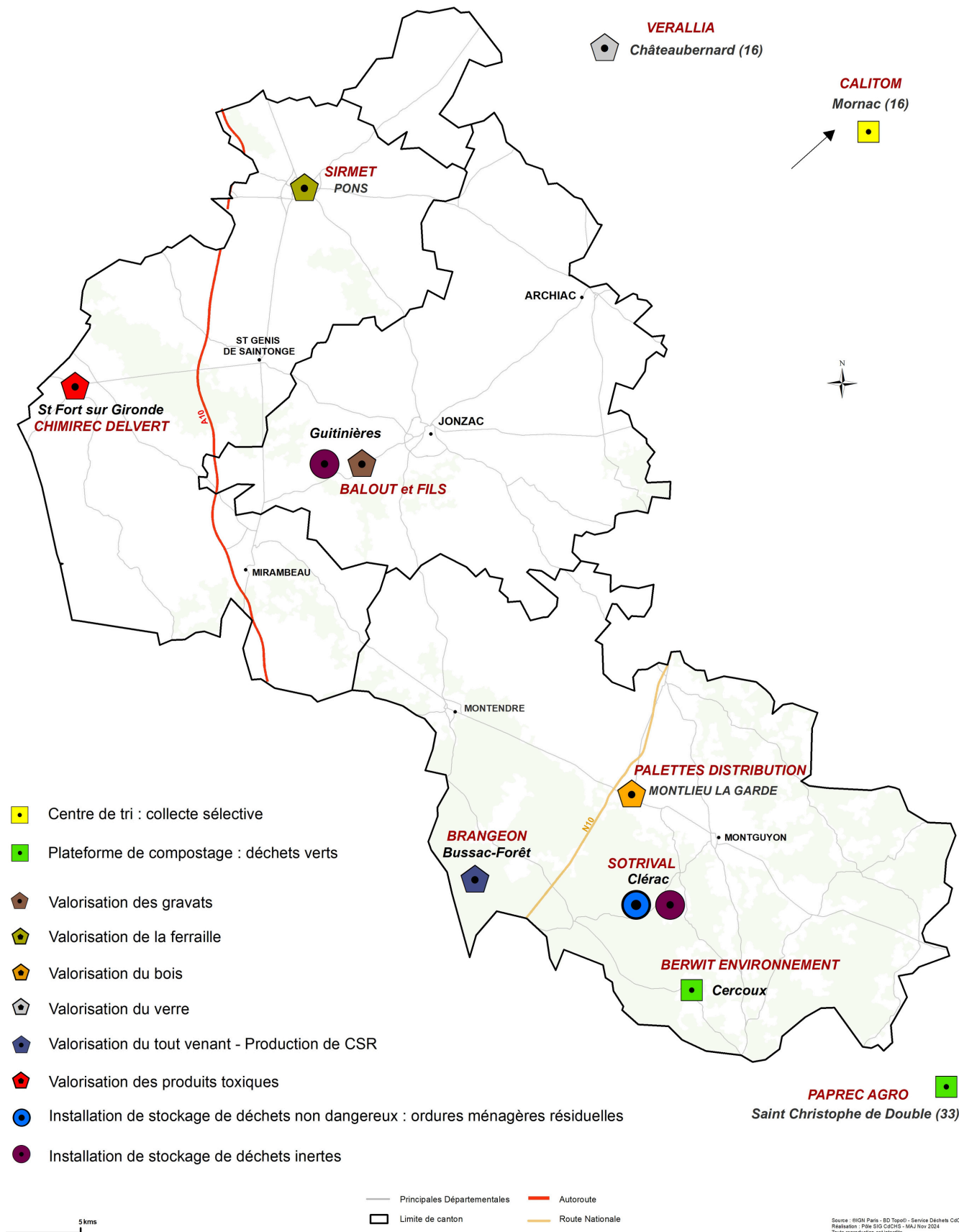
VALDELIA : éco-organisme chargé de la collecte, du recyclage et de la réutilisation des déchets d'éléments d'ameublement.

BALOUT & Fils : entreprise recyclage de déchets inertes (gravats).

ATRIBOX : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des piles. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs.

ALIAPUR : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des pneus. Les pneus sont triés pour être revendus en occasion ou rechapés sinon ils sont broyés.

Répartition des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés Communauté des communes de la Haute-Saintonge



L'EMPLOI DANS LA GESTION DES DÉCHETS

Les conditions de travail et la sécurité des agents

Le service de collecte

La Communauté de communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses, et l'optimisation des circuits de collecte ont permis d'**améliorer les conditions de travail** des équipages de collecte. La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos (TMS) pour les rippeurs.

Suite au travail réalisé par l'ergonome de SUEZ Environnement et en partenariat avec les communes du territoire, les plateformes accueillant les bacs de regroupement du territoire sont également en cours d'optimisation.



Le service Déchèterie

La sécurité des agents est l'une des priorités de la Communauté de communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique (DU) identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face. Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement.

Chaque année, un **plan de formation** est suivi par les agents (comprenant entre autres, une formation incendie, une formation pour les produits toxiques, dispensées par l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets ECO-DDS, une formation aux risques électriques, une formation gestes et postures, une formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ainsi qu'une formation pour la gestion des conflits).

Le nombre d'emplois

Le service de collecte

Le service de collecte emploie environ **40 personnes** réparties comme suit selon les prestataires de collecte :

- SUEZ Environnement : 25 agents
- SICN : 10 agents
- Brangeon Environnement : 5 agents

Le service de traitement

Le service de traitement comprend deux opérations :

- Le centre de tri : ATRION situé à Mornac (16) emploie 46 personnes.
- L'enfouissement : le site de SOTRIVAL à Clérac emploie une dizaine d'agents.

Le service déchèterie

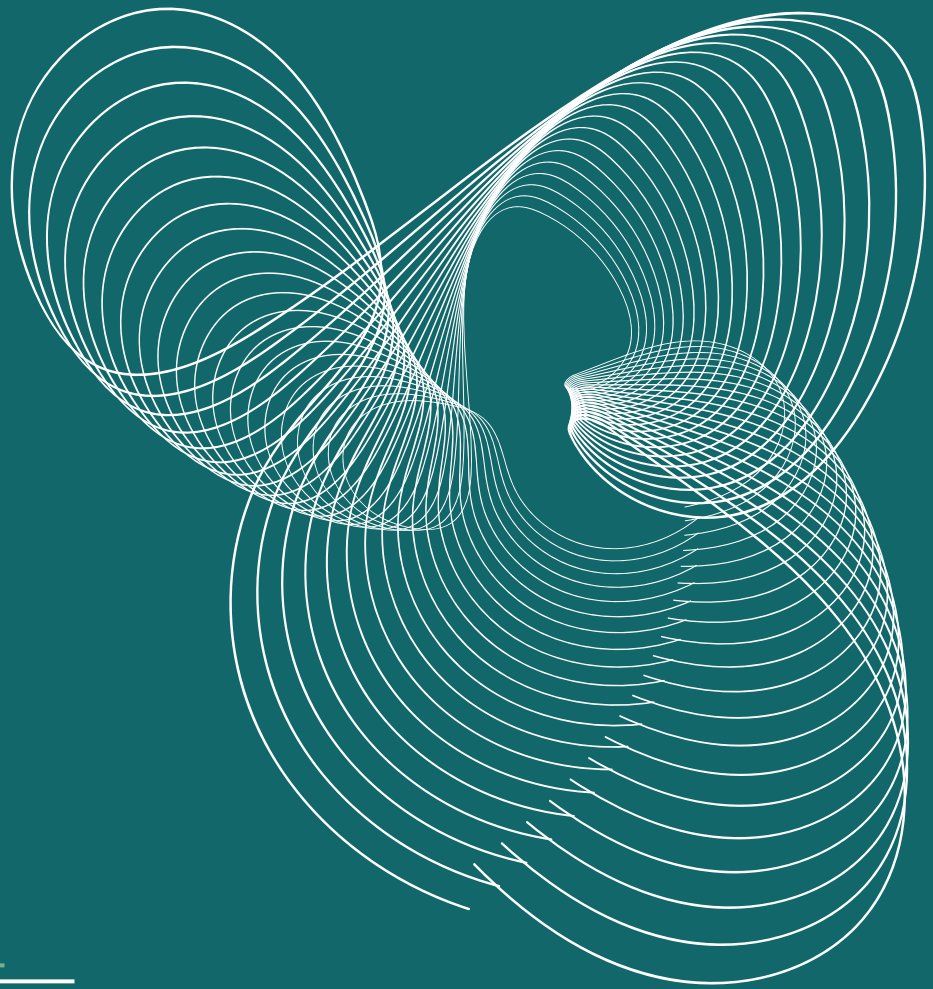
Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 13 agents employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 agents par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont 1 agent chacune. Les zones de recycleries sont gérées par 1 agent employé par la Communauté de communes.

Le service gestion des déchets ménagers

Au sein de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations de la Gestion des déchets. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution. Le **service Gestion des Déchets compte 10 personnes** : 1 technicien de collecte, 1 animateur prévention des déchets, 1 chargée de mission environnement, 1 chargé de mission économie circulaire, 1 référent déchèteries, 1 agent administratif et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Le service est supervisé par le directeur et le directeur adjoint du service de gestion des déchets. Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en **Haute-Saintonge mobilise près de 120 personnes**, tous services confondus.





PARTIE 3

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

MODALITÉ D'EXPLOITATION D'ÉLIMINATION

Organisation du service public

Élimination des déchets

ANNÉE 2025	OMR	VERRE	CS	DÉCHÈTERIES	PAPIER BUREAU Professionnels
FREQUENCE	C0,67 à C2	-	C0,67 à C1	6 en régie, 1 privée, 2 sous convention*	Tous les 3 mois
COLLECTE ET CONTENANTS	PàP - PDR (bacs770/660L) Prestataire SUEZ et SICN	394 PAV Prestataire Brangeon	PàP - PDR (bacs770/660L) Prestataire SUEZ et SICN		PàP Bacs 340 litres Prestataire SUEZ
TRANSPORT/ TRANSFERT	Transfert Prestataire SUEZ	-	Transfert Prestataire SUEZ	Prestataire Brangeon	Transfert Prestataire Brangeon
TRAITEMENT	Stockage ISDND Prestataire SUEZ	Valorisation matière VERALLIA	Centre de tri ATRION CALITOM	Divers modes de traitement géré par des prestataires**	Valorisation matière SUEZ

PàP : porte à porte

PDR : point de regroupement

PAV : apport volontaire

* Les déchèteries de Baignes et Châteaubernard sont accessibles aux communes limitrophes.

** Liste des traitements par déchets disponibles en page 27

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

ANNÉE 2025	OMR	VERRE	CS	TEXTILES	DÉCHÈTERIES	PAPIER BUREAU Professionnels*	TOTAL
POPULATION	68 842					332	69 174
TONNAGES	12 057	2 753	5 577	297	11 403	32	32 119
KG/HAB CDCHS	175	40	81	4	166	-	466
KG/HAB CHARENTE MARITIME 2024**	221	52	79	5	303	-	660
ECART % CDCHS / CHARENTE MARITIME	-20 %	-23 %	+ 2 %	-25 %	-45 %	-	-29 %

* Les tonnages de papiers de bureau représentent en moyenne 115 kg/point de collecte.

** Source AREC Nouvelle-Aquitaine - DMA par ratio population INSEE (en kg/habitant.an)

Principales prestations rémunérées

Entreprise	Flux de déchets	Nature prestation	Type de contrat et durée
ATRION	Collecte sélective	<i>Centre de tri - Traitement</i>	Entente
BRANGEON	Bois Carton Déchets verts Non valorisable Gravats Polystyrène Placo	<i>Collecte en déchèterie</i>	Marché public
BRANGEON	Verre	<i>Collecte du verre</i>	Marché public
BRANGEON	Encombrant	<i>Traitement en déchèterie</i>	Marché public
Chimirec	Déchets dangereux	<i>Collecte en déchèterie</i>	Marché public Hors ECODDS
PAPREC AGRO	Déchets verts	<i>Traitement en déchèterie</i>	Marché public
SICN	Ordures Ménagères Assimilés (OMR + CS)	<i>Collecte sud</i>	Convention annuelle
SIRMET*	Ferrailles	<i>Collecte en déchèterie</i>	Marché public
SUEZ	Papier de bureaux	<i>Collecte dans les administrations et entreprises</i>	Marché public
	Ordures Ménagères Assimilés (OMR + CS)	<i>Collecte nord</i>	Marché public
	Ordures Ménagères Résiduelles	<i>Transfert vers centre d'enfouissement</i>	Marché public
	Collecte sélective	<i>Transfert vers ATRION</i>	Marché public
SOTRIVAL	Ordures Ménagères Résiduelles Déchets non valorisables	<i>Traitement</i>	Marché public

*Non rémunéré lié à l'achat de la matière

BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

Données issues de la matrice des coûts de l'ADEME

La **matrice des coûts** est un **outil standardisé de référence** recommandé par l'ADEME, afin d'évaluer le coût des déchets et les coûts liés à leur gestion. Elle permet aux collectivités d'analyser, d'homogénéiser et de comparer les coûts du service public.

Investissements		 / 
	EUROS TTC	EUROS TTC/HAB
MATERIEL TECHNIQUE	478 049 €	6.94 €
MATERIEL INFORMATIQUE	7 728 €	0.11 €
AMÉNAGEMENT DÉCHÈTERIE	661 363 €	9.61 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 147 140 €	16.66 €

Coût aidé du service public		 / 
	EUROS TTC	EUROS/HAB TTC
COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC	7 324 970 €	106.4 €
NIVEAU DE FINANCEMENT - DONT :	8 785 101 €	127.6 €
TEOM	8 422 832 €	122.35 €
REDEVANCE SPECIALE	298 984 €	-
FACTURATION USAGERS PROFESSIONNELS*	63 285 €	-
ÉCART ENTRE COUT AIDÉ ET FINANCEMENT	+1 460 131 €	-
ÉCART ENTRE COUT AIDÉ ET FINANCEMENT EN %	+ 20 %	-

*Correspond aux apports en déchèteries des professionnels

Le coût aidé de fonctionnement du service de collecte s'élève à 7 324 970 € en 2025 :

- Le financement s'élève à 8 785 101 €, ce qui permet d'équilibrer le budget et de dégager de la trésorerie pour les investissements à venir.

Comment est calculé le coût aidé ?

- Le coût aidé est égal à l'ensemble des charges, moins la vente des matériaux issus du tri des déchets, les soutiens des éco-organismes (CITEO,...) et les aides publiques.

STRUCTURE DU COÛT

Données issues de la matrice des coûts de l'ADEME

La nature des charges

POSTES DE CHARGES	COÛTS EN EUROS HT	REPARTITION
Charges fonctionnelles *	411 111 €	4 %
Charges de prévention	377 060 €	4 %
Charges de pré-collecte	518 808 €	6 %
Charges de transport	788 601 €	9 %
Charges de collecte	3 350 905 €	36 %
Charges de traitement	3 749 913 €	41 %
TOTAL DES CHARGES	9 196 398 €	100 %
TOTAL TTC	10 572 952 €	

* Charges de structure + charges de communication

Coût aidé du service public

PRODUITS	RECETTES EN EUROS HT	REPARTITION
PRODUITS INDUSTRIELS, DONT :	549 598 €	
Vente de produits et d'énergie	548 407 €	22 %
Autres produits	1 191 €	
SOUTIENS	1 905 192 €	76 %
AIDES, DONT :	52 614 €	
Reprises des subventions d'investissement (amortissements)	22 614 €	
Subvention de fonctionnement	30 000 €	2 %
Aides à l'emploi*	0	
TOTAL	2 507 404 €	100 %

* Les aides à l'emploi sont versées par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) direction régionale Nouvelle-Aquitaine

La nature des soutiens

Les produits proviennent essentiellement des soutiens des différents éco-organismes et des reventes des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries.

ECO-ORGANISMES	MONTANTS DES SOUTIENS
CITEO (emballages hors verre)	1 752 260 €
Éco-organismes déchèteries*	100 015 €
Verre (CITEO)	46 917 €
REFASHION (ECO TLC)	6 000 €
TOTAL	1 905 192 €

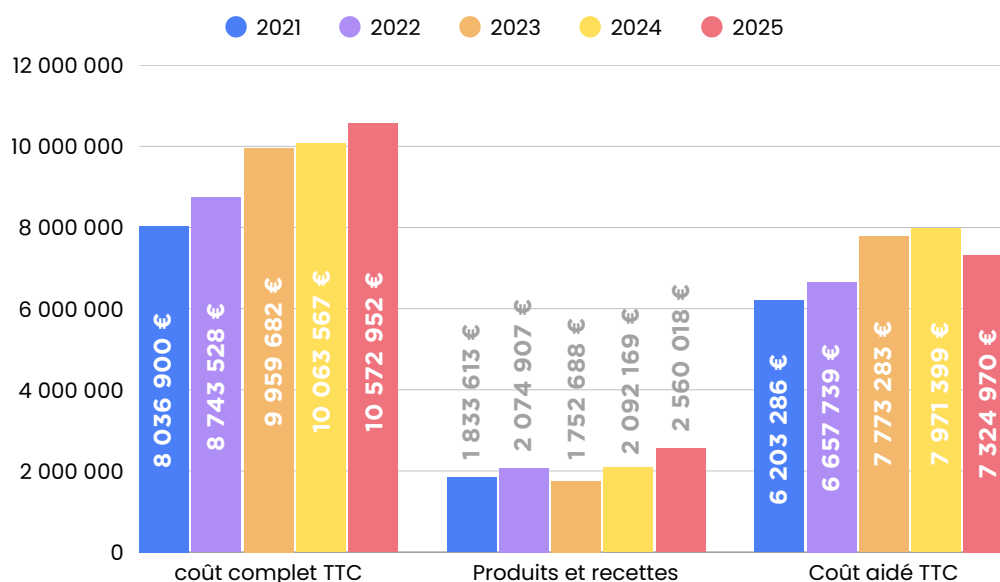
*ECO-DDS, Valdelia, Ecologic, Batribox, Recylum, Cyclevia, Ecomaison.

Les recettes dues à la revente des matériaux

La gestion des déchets comporte des **recettes importantes pour le fonctionnement** du service. En 2025, ce sont plus de 548 000 € qui ont été perçus. Cependant, il y a une baisse du prix de revient des matériaux comparé à 2024, équivalente à -1 %. Cette baisse est due à la **baisse des prix de rachat des matières**.

MATERIAUX	RECETTE ANNUELLE
VERRE	36 174 €
PAPIERS ET EMBALLAGES	328 650 €
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE	179 465 €
PAPIERS DE BUREAUX	4 118 €
TOTAL	548 407 € 553 280 € en 2024

Evolution des coûts complets, coûts aidés, produits et recettes annuels



9 196 398 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

143 € PAR HABITANT
DONT



56 €
Collecte

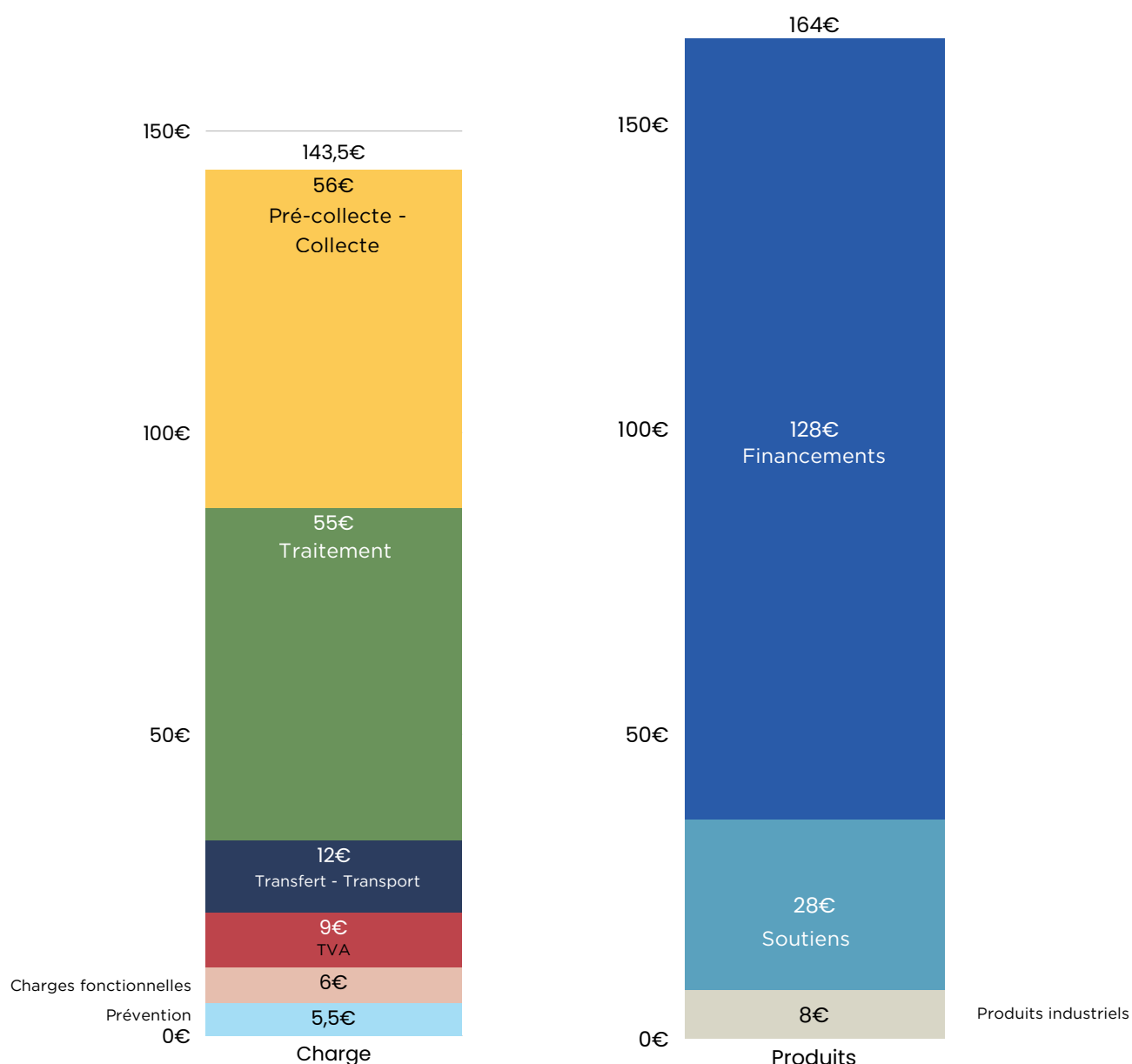


55 €
Traitement



32 €
Prévention & structure

La répartition des charges, des produits et du financement en €/hab



La collecte, pré-collecte (56 €) est la part la plus importante des charges par habitant. Les recettes sont quant à elles supérieures (164 €) aux charges (143 €), cet écart s'explique par la **baisse des tonnages sur les flux ultimes** (OMR + Non Valorisable - 3 700 tonnes).

COÛT PAR FLUX DE DÉCHETS

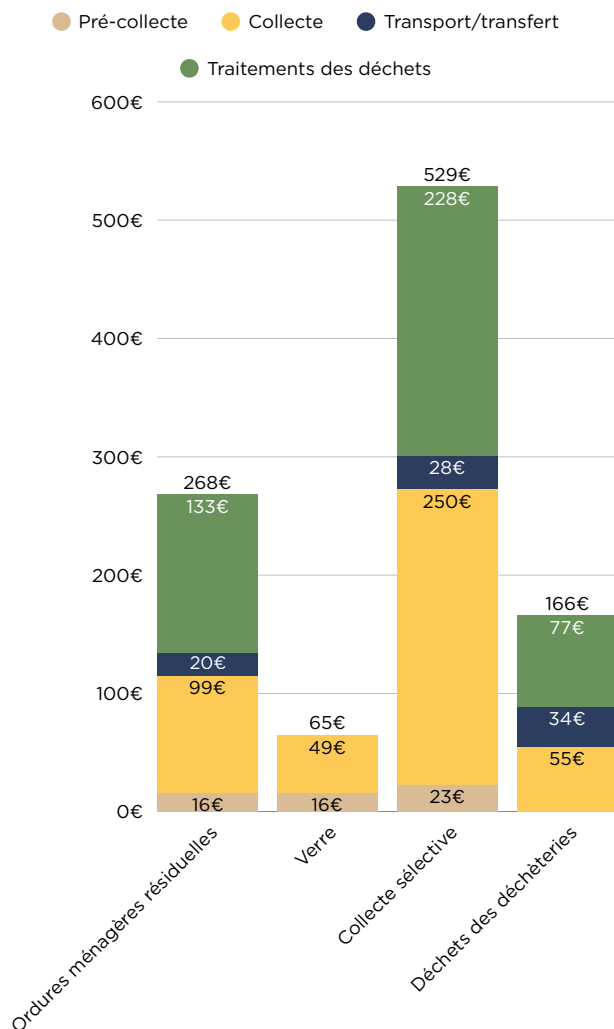
Le coût des différents flux ramenés à la tonne

La matrice des coûts est un outil de référence recommandé par l'ADEME, afin d'évaluer le coût des déchets et les coûts liés à leur gestion.

	FLUX DE DÉCHETS - HORS CHARGES DE STRUCTURES					
	OMR	VERRE	CS	DÉCHÈTERIES	PAPIER DE BUREAU PROFESSIONNELS	TEXTILES
KG/HAB	175	40	81	166	-	4
COÛTS RÉSIDUELS EN €/TONNE HT	285	51	199	160	351	-3
COÛTS RÉSIDUELS EN €/HAB HT	50	2	16	26	0.16	-0.01

*Calculs effectués avec les tonnages globaux

La réparation des charges par flux et par étape technique



Coût par étape technique et par flux en €/t

Ce graphique confirme que les postes de dépenses les plus importants sont la collecte et le traitement, surtout pour la collecte sélective et les ordures ménagères résiduelles.

EVOLUTION DU COÛT

L'évolution des coûts par flux

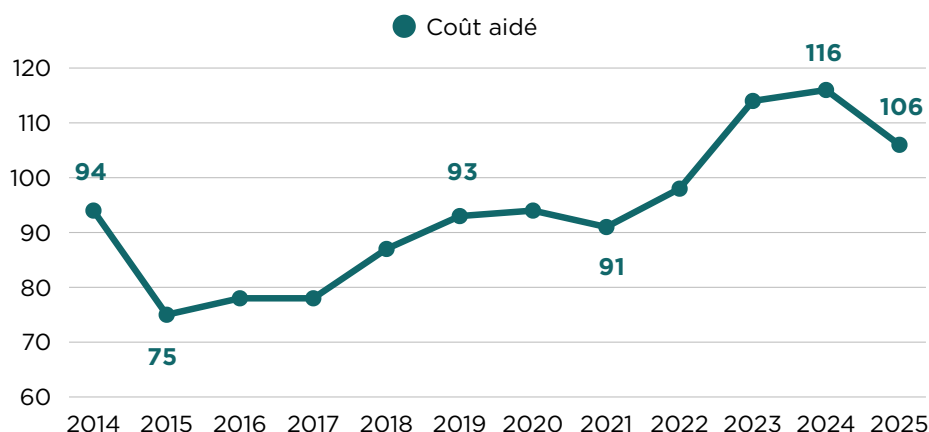
Le coût de la collecte et du traitement des OMR passe de 304 à 312 €/tonne TTC. Ceci est principalement dû à la hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 64 € à 72 €/tonne TTC.

Le coût de la collecte et du traitement des emballages et papiers, passe de 288 à 231 €/tonne TTC.

Évolution du coût aidé TTC par flux en €/tonne (TVA à 10 %)

	OMR	OMR DONT TGAP	VERRE	CS	DCHETERIES	DONT TGAP (TOUT- VENANT)	Moyenne coût aidé/tonnes
2014	245	22	47	294	114	22	186
2015	218	22	10	123	102	18	150
2016	206	15	20	170	98	18	144
2017	211	17	26	129	107	18	146
2018	220	18	28	224	114	18	163
2019	228	19	38	272	126	19	173
2020	219	20	30	317	134	20	184
2021	222	33	43	220	121	33	166
2022	250	44	38	204	149	44	186
2023	281 €	56.1 €	40 €	313 €	161 €	56.10 €	216 €
2024	304 €	64 €	40 €	288 €	163 €	64 €	223 €
2025	312 €	72 €	56 €	231 €	138 €	72 €	228 €

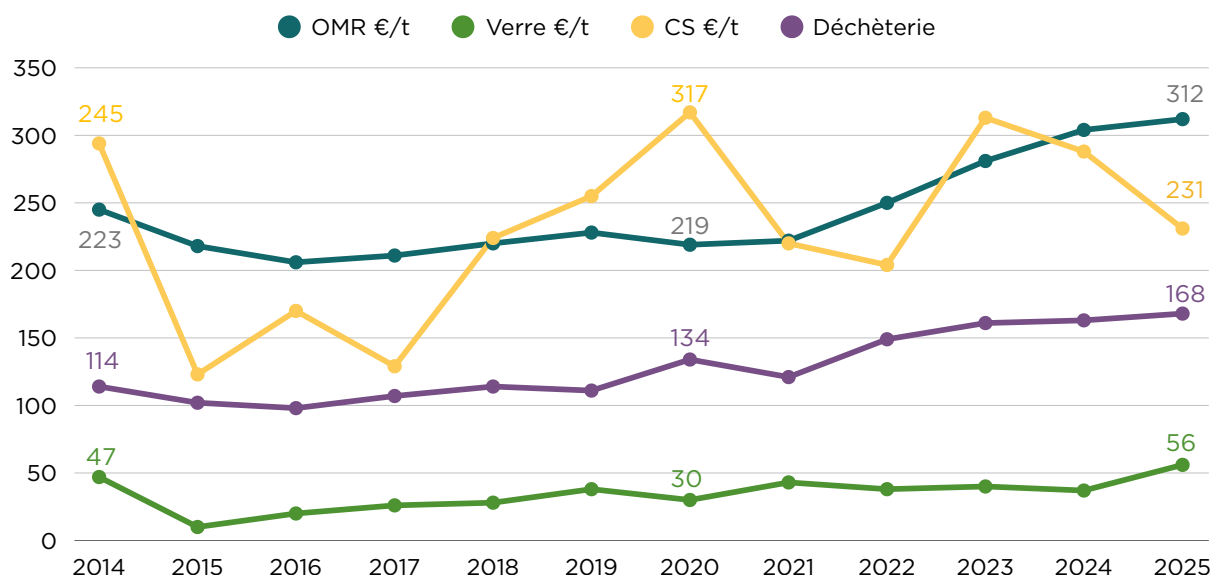
Évolution du coût aidé TTC du service en €/hab



Le coût aidé du service est à la baisse pour l'année 2025 arrivant à 106 € par habitant.

Évolution du coût aidé en €/tonne TTC par flux

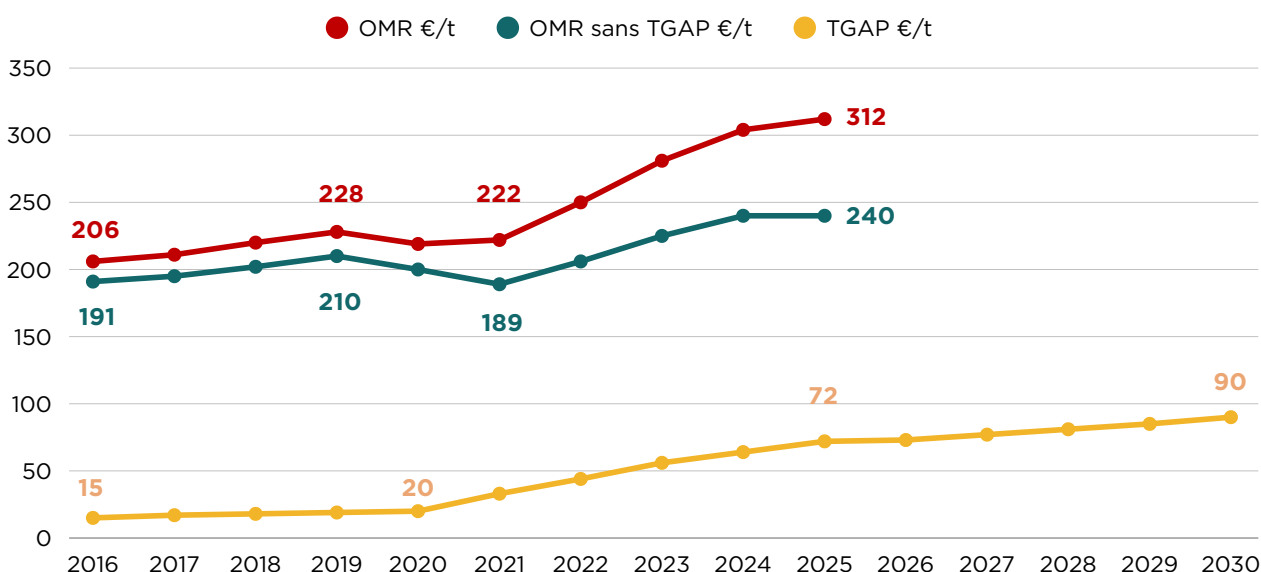
Les coûts du service public ramenés à l'habitant par flux de déchets au cours des dernières années mettent en avant deux phénomènes, le prix de vente de la matière provenant de la collecte sélective (CS) varie chaque année de plusieurs dizaines d'euros par tonne. Les coûts des autres flux restent globalement stables malgré une hausse significative du coût aidé des OMR depuis 2022.

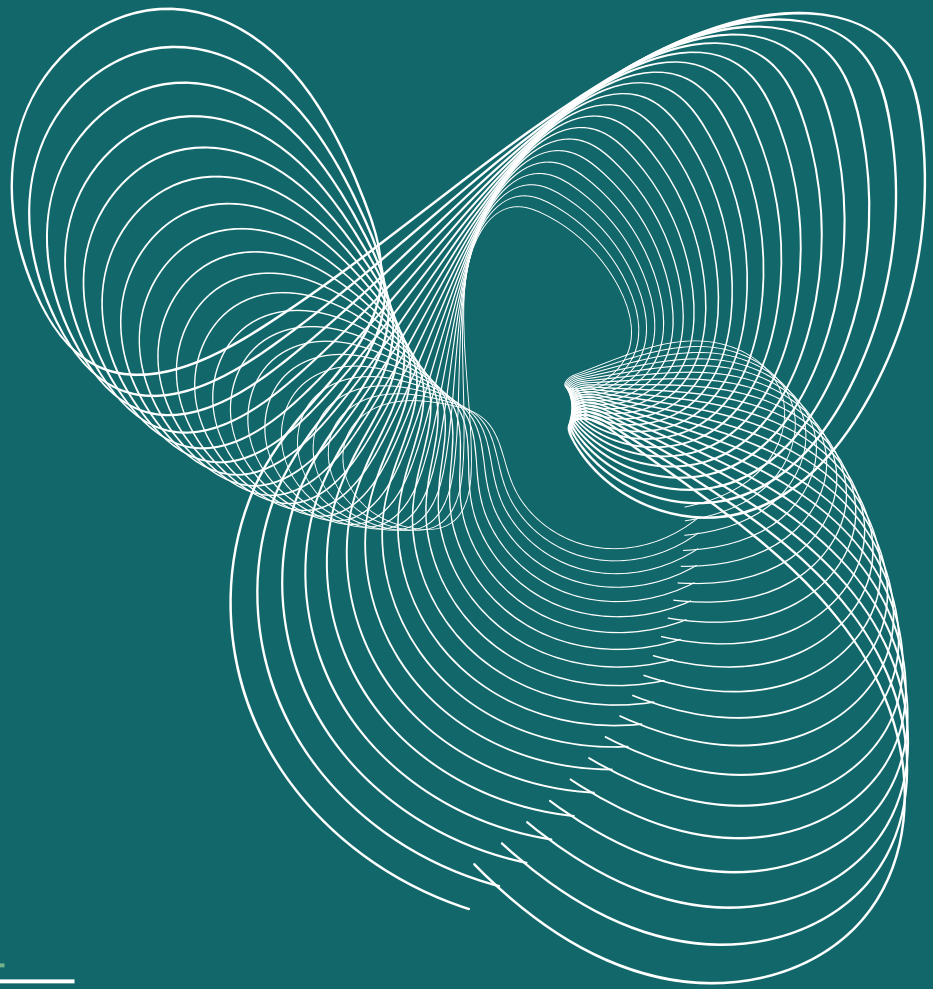


Surcoûts liés à la Taxe Générale des Activités Polluantes

Évolution du coût €/tonne TTC OMR avec et sans TGAP

Ce graphique vise à pointer l'évolution du coût de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) et, donc, son impact sur le coût des OMR. En 2025, le coût à la tonne des OMR sans TGAP reste stable à 240 €/tonne. Le coût à la tonne de la TGAP progressera jusqu'en 2030 pour atteindre 90 €/tonne, ce qui impactera la TEOM et justifie les efforts de réduction des tonnages dans les années à venir.





PARTIE 4

Bilan

SYNTHÈSE

2025

32 119 TONNES

SOIT 160 BALEINES BLEUES



68 842
HABITANTS

466 KG
DE DÉCHETS PRODUITS PAR
HABITANT EN 2025



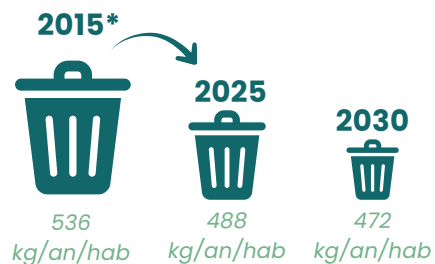
TAUX DE VALORISATION

12 % ÉNERGÉTIQUE 42 % MATIÈRE 46 % ENFOUISSEMENT

OBJECTIF -12 %

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS PRODUITS PAR
HABITANT D'ICI 2030

**année de référence du PLPDMA*



9 196 398
BUDGET DE
FONCTIONNEMENT



143 €
PAR HABITANT
DONT

56 € COLLECTE 55 € TRAITEMENT 32 € PRÉVENTION & STRUCTURE

120

PERSONNES
CONTRIBUANT À LA
GESTION DES DÉCHETS



PERSPECTIVES 2026

Tri à la source des biodéchets

Depuis janvier 2024, **le tri des biodéchets** est une obligation nationale. Dans cette optique, la CDCHS renforce ses initiatives pour le compostage, que ce soit à titre individuel ou partagé. En 2026, elle se concentrera sur les écoles, afin d'éduquer les enfants en faveur de la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Investissements

Le **réaménagement de la déchèterie** de Pons, dont les travaux débuteront en fin d'année 2026 jusqu'en 2027, permettra de moderniser et mettre aux normes les infrastructures. Neuf nouveaux quais seront installés pour **développer des filières** de tri supplémentaires, réduisant ainsi considérablement la proportion de déchets non valorisables, notamment dans le cadre des REP PMCB et de la zone de gratuité.

Marchés publics

Pour la collecte des déchets OMR, CS et verre, un **marché de transition** sera lancé en 2026 afin de préparer le service, avant le marché de performance, prévu de 2027 à 2034. Cette période sera également consacrée au **renouvellement des marchés** de traitement des déchets diffus spécifiques et des déchets verts, dont le démarrage est prévu en 2027.

Réduction des déchets

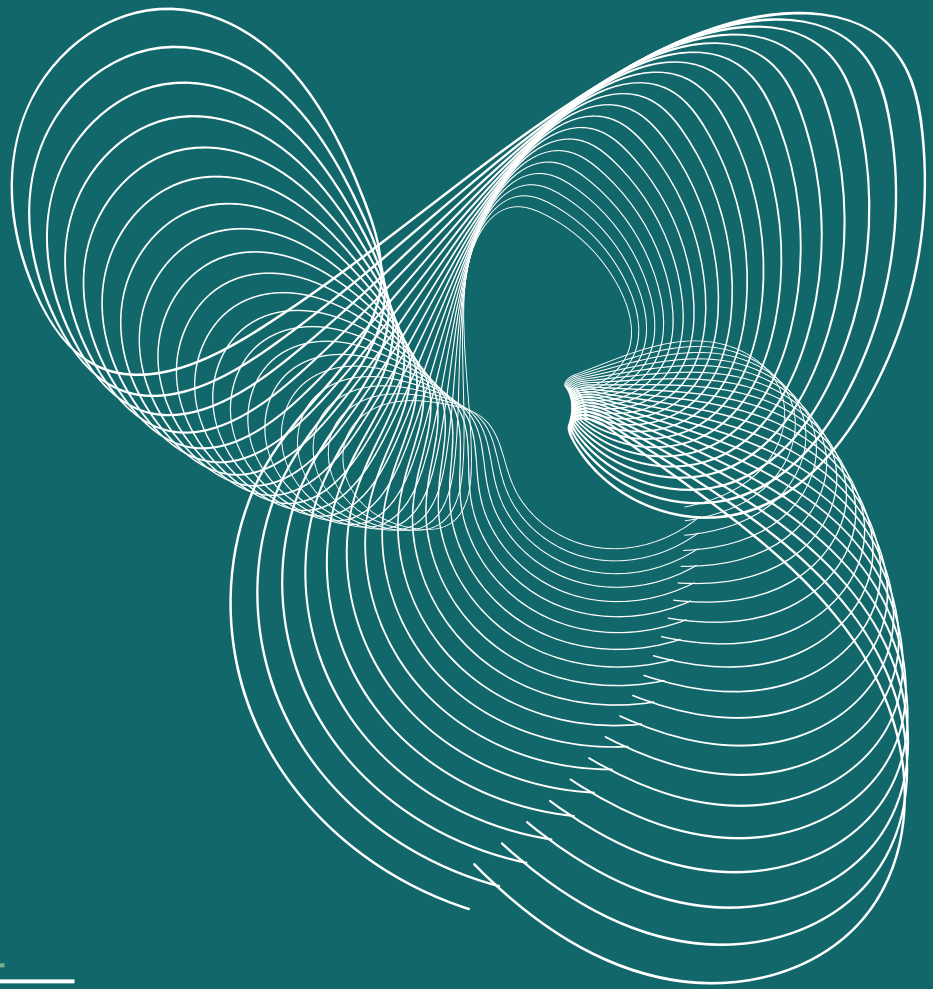
Afin de poursuivre les efforts de réduction des déchets non valorisables, une **dotation de bacs individuels** a été menée fin 2025, pour instaurer la collecte en porte à porte, dans quelques communes du territoire. Cette première dotation permettra d'acquérir une **première expérience** avant de lancer une plus large dotation sur le territoire lors du marché de performance.

Flux de développement

Le centre de tri ATRION de Mornac a rouvert ses portes fin 2025, après plusieurs semaines d'arrêt pour des **travaux de modernisation**. Ces travaux ont permis d'installer 16 trieurs optiques, d'intégrer 5 km de tapis, plus de 224 convoyeurs et 70 km de câbles électriques. Ceci dans l'objectif de renforcer l'**automatisation du processus** de tri, le respect des standards nationaux 2026 et l'amélioration de la performance de tri. Grâce à la modernisation de son process, le centre peut désormais traiter 38 000 tonnes de matières par an.

Économie circulaire

L'année 2026 sera marquée par la définition de la **stratégie globale de la politique Économie Circulaire**, afin de l'inscrire de manière pérenne sur le territoire. Diagnostic, plan d'actions et objectifs délimiteront le champ d'actions des prochaines années. Une grande partie des **thématiques de l'économie circulaire** seront abordées telles que la réduction, la collecte et la valorisation des déchets ; les achats responsables ; la consommation responsable, l'écoconception ou encore l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT).



PARTIE 5

Lexique & Matrice des coûts

LEXIQUE

ADEME

Organisation publique française qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques liés à l'environnement, l'énergie et le développement durable.

AGEC

Loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire qui vise à changer les habitudes de production et de consommation.

AMIANTE LIÉ

Il s'agit d'amiante, associé à d'autres matériaux (par exemple, l'amiante-ciment). Les déchets d'amiante lié sont le plus souvent issus de travaux de réhabilitation ou démolition.

ATRION

Centre de tri départemental de la Charente, équipement de traitement des déchets recyclables, issu de l'Entente intercommunale entre le Calitom (16), la CDCHS (17) et le SIMER (86).

BIODÉCHETS

Ensemble des matières organiques dites «fermentiscibles», incluant les déchets alimentaires ainsi que les déchets verts qui peuvent devenir de nouvelles ressources.

CALITOM

Syndicat mixte avec pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental de la Charente (16).

CITEO

Eco-organisme qui gère la filière des emballages et des papiers.

COLLECTE

Ensemble des opérations de ramassage et de transport des déchets depuis leur point de production (foyers, entreprises) vers des installations de transfert, de tri, de valorisation ou de traitement.

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Toute collecte à partir d'un emplacement situé au plus proche des limites séparatives de propriétés dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service.

COMPOST

Substance organique riche et sombre obtenue après la décomposition de déchets naturels (végétaux et restes de cuisine) par des micro-organismes.

COMPOSTAGE

Processus biologique comprenant plusieurs phases de dégradation et de transformation de déchets biodégradables, permettant d'obtenir un produit valorisable appelé compost.

CSR - COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION

Combustible de substitution fabriqué à partir de déchets non dangereux qui ne peuvent plus être recyclés avec les techniques actuelles. Il sert à remplacer les énergies fossiles (charbon, gaz, fuel) pour produire de l'énergie.

DÉCHETS ASSIMILÉS

Déchets produits par les activités économiques (commerces, entreprises, administrations, associations, etc.) qui, par leur nature et les quantités produites, peuvent être collectés et traités dans les mêmes conditions que ceux des ménages.

DÉCHETS INERTES

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique, ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DMA - DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets Ménagers et Assimilés (sacs gris transparents des particuliers et des professionnels), c'est-à-dire les déchets collectés par le Service Public de Gestion des Déchets, dont le producteur n'est pas un ménage. Les déchets des espaces verts publics, de voirie et de marchés collectés dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets font partie des DMA.

ECOMAIISON

Eco-organisme qui gère la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage du mobilier usagé (ex Eco-Mobilier).

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Modèle économique durable de production et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets, compatible avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

ÉCO-DDS

Eco-organisme qui gère la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets diffus spécifiques, c'est à dire les produits chimiques du quotidien.

LEXIQUE

ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

ISDND - INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

Installation qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.

OMA - ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉS

Déchets produits quotidiennement par les ménages et les producteurs non ménagers qui sont pris en charge par le service public de gestion des déchets (Ordures Ménagères Résiduelles et la Collecte Sélective). Ce sont les déchets collectés dans les sacs transparents, gris et jaune. Ce qui exclut les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats.

OMR - ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Déchets produits quotidiennement par les ménages et les producteurs non ménagers sans la Collecte Sélective. Ce sont les déchets collectés dans le sac gris transparent.

PAV - POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés soit dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public (colonnes à verre, bornes textile, etc..) soit dans des lieux prévus à cet effet comme les déchèteries.

PLPDMA - PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Document obligatoire élaboré par les collectivités territoriales et ayant pour objectif de définir des mesures visant la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés.

PMCB - PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

Filière française qui oblige les fabricants et distributeurs à financer la collecte, le tri et le recyclage des déchets de chantier.

REDEVANCE SPÉCIALE

Contribution financière obligatoire due par les professionnels (entreprises, administrations, collectivités) pour financer la collecte et le traitement de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères par le service public.

RÉSEAU COMPOST CITOYEN

Association qui promeut la prévention et la gestion de proximité des biodéchets. Elle fédère les acteurs du compostage partout en France et centralise les ressources pour les acteurs locaux.

TEOM - TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Impôt local compris dans la taxe foncière permettant de financer le service de gestion des déchets.

TGAP - TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

Taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction... Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. La TGAP sur les carburants et celle relative aux installations classées font l'objet de formalités déclaratives spécifiques.

TRAITEMENT

Ensemble des opérations de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède ces opérations, visant à modifier la nature ou la composition des déchets pour réduire leur impact sur l'environnement.

TRANSFERT

Action d'acheminer ou de transporter des déchets d'un point de départ vers un lieu de destination en vue de leur traitement, de leur valorisation ou de leur élimination.

VALORISATION

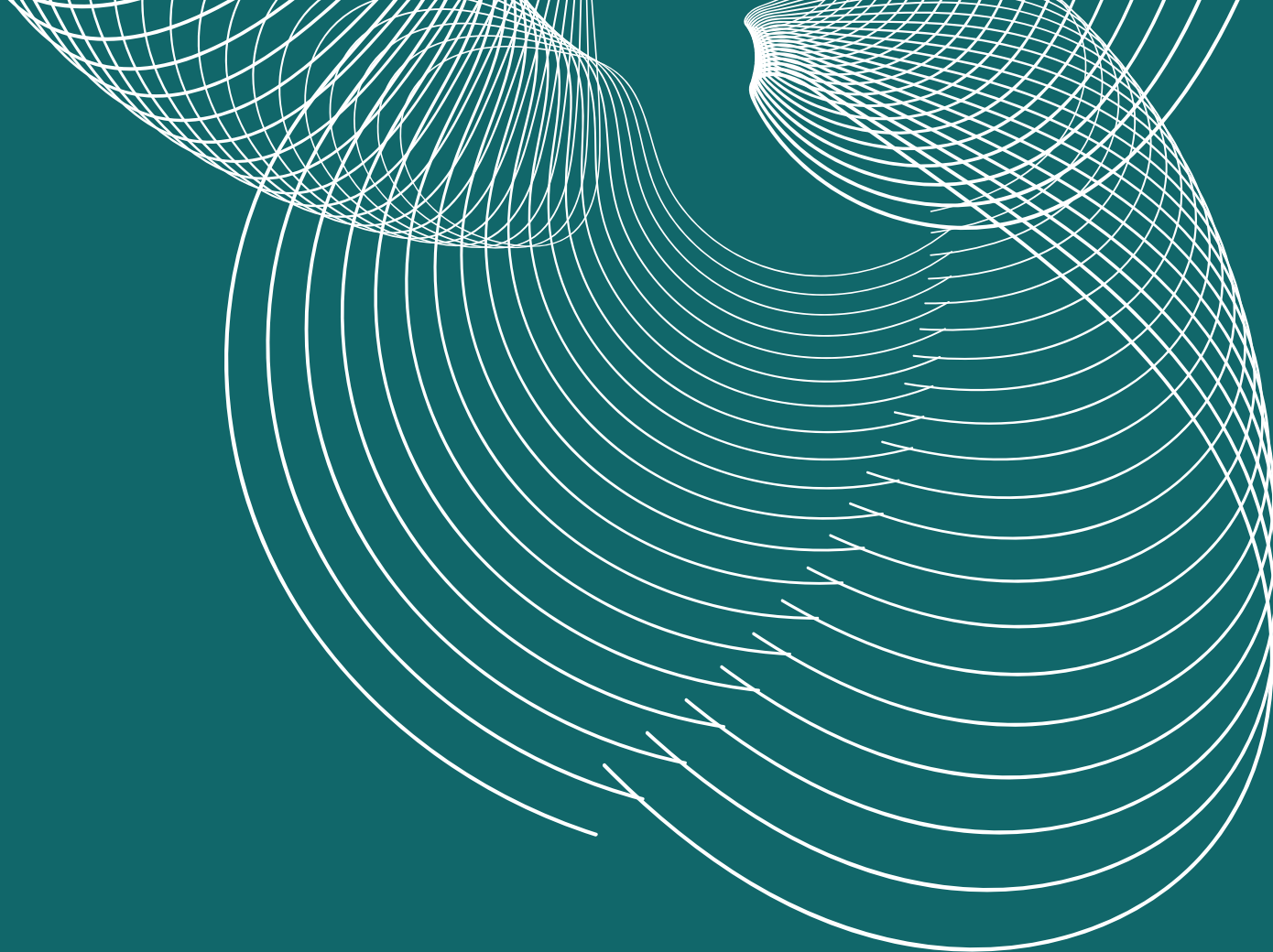
Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

VALORISATION MATIÈRE

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.



H A U T E



S A I N T O N G E

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA
HAUTE-SAINTONGE**

7 rue taillefer - 17500 JONZAC

Tél : 05.46.48.12.11

www.haute-saintonge.org

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS**

Tél : 05 46 48 78 34

Mail : service-om@haute-saintonge.org

Avec le soutien de

